

# OMPI



# F

PCIPD/3/10

ORIGINAL:français/anglais/español

DATE: 1<sup>er</sup> novembre 2002

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

## COMITÉ PERMANENT DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Troisième session

Genève, 28 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 2002

RAPPORT

*adopté par le comité*

1. Le Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") a tenu sa troisième session au siège de l'OMPI, à Genève, les 28 et 29 octobre, puis au siège de l'Organisation internationale du Travail, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2002.

2. Les États membres ci-après de l'OMPI étaient représentés à la réunion : Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gambie, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Iran (République islamique), Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Zambie (83).

3. Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID), Croplife International, Fédération ibéro -latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE), Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM), Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), Ligue des États arabes (LEA), Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC), Office européen des brevets (OEB), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), Union africaine (UA), Union internationale des éditeurs (UIE) (14).
4. La liste des participants figure dans l'annexe du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

5. La réunion a été ouverte par M. Roberto Castelo, vice-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.

Point 2 de l'ordre du jour : élection des membres du bureau

6. Le comité a élu Mme Norah K. Olembo (Kenya) présidente et M. Henry Olsson (Suède) et M. Supark Prongthura (Thaïlande) vice-présidents. M. Kurt Kemper, directeur-conseiller du Département de la coopération pour le développement (droit de la propriété intellectuelle) à l'OMPI, a assuré le secrétariat de la session.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

7. À l'invitation de la présidente, M. Castelo a informé le comité de certaines modalités pratiques de la session. Il a été proposé que le comité procède à l'examen des points de l'ordre du jour lors des séances du matin de lundi à mercredi uniquement et qu'il adopte le rapport comme de coutume le vendredi. Les séances de l'après-midi de lundi à mercredi seront consacrées au Forum sur les questions stratégiques pour l'avenir (voir le document PCIPD/3/2 Prov. 1), que le Bureau international a préparé pour permettre aux participants de débattre des questions de politique générale concernant les activités de coopération pour le développement de l'OMPI, compte tenu en particulier de la préparation du programme et budget du prochain exercice biennal. Le Bureau international espère que le forum permettra d'examiner un certain nombre de questions importantes à cet égard. Les conclusions des délibérations du forum seront mises à la disposition du comité de manière informelle au cours de la session.

8. Le projet de l'ordre du jour figurant dans le document PCIPD/3/1 Prov. a été adopté.

Point 4 de l'ordre du jour : activités en matière de coopération pour le développement : repères stratégiques

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCIPD/3/3. Le Secrétariat a indiqué que le principe fondamental des activités de coopération pour le développement consiste à travailler en partenariat avec, notamment, les pays développés et en développement,

les autres organisations des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il a souligné l'importance des fonds fiduciaires existants, qui ont contribué tant qualitativement que quantitativement aux activités de coopération pour le développement et la mise en relief des réalisations des bureaux régionaux et des autres divisions du Secteur enregistres tout au long de la période considérée.

10. La délégation de la Barbade, parlant au nom du GRULAC, a remercié l'OMPI, en particulier le personnel du secteur de la coopération pour le développement, pour la documentation établie et a fait part du plein appui et de la coopération de ces pays. Elle a souligné que le programme de coopération pour le développement est un élément critique du programme de travail de l'OMPI et que des ressources financières et humaines supplémentaires doivent être mises à disposition pour assurer la mise en œuvre effective et en temps voulu de différentes activités de coopération technique. La délégation aimerait voir cette augmentation reflétée dans le budget pour 2004-2005. Elle a mentionné les domaines de travail prioritaires suivants : savoir traditionnels, folklore et ressources génétiques, renforcement des institutions, petites et moyennes entreprises (PME), formation de ressources humaines, nouvelles technologies de l'information, commerce électronique et propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement. En outre, elle a appelé l'attention, en particulier, sur les activités définies par le ministre et par les directeurs d'office de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes lors de leurs réunions respectives tenues plus tôt dans l'année. Elle a fait part de sa préoccupation devant la suppression du cours de l'Académie mondiale sur la propriété intellectuelle en Espagne et en attendant la reprise. Elle a tenu à ce que soit notée l'importance de l'aide de l'OMPI au financement de la participation d'experts venant des capitales aux réunions de l'OMPI et a souligné la nécessité pour l'OMPI de répartir le financement au mieux des intérêts des pays bénéficiaires. Elle a demandé un renforcement de la coopération en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, en particulier par l'organisation d'ateliers et de séminaires à l'intention des fonctionnaires chargés de faire respecter la loi. Parlant de l'institution des plans d'action ciblés par pays ou par région, elle a demandé à ce qu'il y ait une plus large consultation avec les États membres pour accroître les bénéfices qui en découlent. Nombre de questions à l'ordre du jour de l'OMPI étant de caractère transversal, il importe que les ministres soient pleinement impliqués dans la réflexion visant à identifier les besoins et les priorités. Une vision large et réactive est nécessaire à l'accomplissement du mandat de l'OMPI consistant à aider les pays en développement à participer au système de la propriété intellectuelle et à tirer avantage. Cette vision ne doit pas être limitée aux questions techniques ou d'infrastructure, mais reconnaître et incorporer les résultats d'évolutions importantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, tout en restant centrées sur une analyse critique du rapport entre propriété intellectuelle et développement. Cette délégation a fait référence à la déclaration ministérielle de Doha concernant l'Accord sur les ADPIC et la santé publique et au rapport de la Commission des droits de propriété intellectuelle du Royaume-Uni, où figurent un certain nombre d'idées que l'OMPI pourrait envisager de poursuivre avec ses États membres.

11. La délégation de l'Inde, parlant au nom du groupe des pays asiatiques, a dit à nouveau combien le groupe apprécie la direction dynamique du directeur général. Elle a fait part de la satisfaction du groupe concernant les activités de coopération que l'OMPI a engagées dans et pour la région et a en particulier remercié le directeur du Bureau Asie et Pacifique pour l'organisation de plusieurs activités majeures destinées à renforcer la capacité des pays en développement de la région à tirer pleinement parti du système de la propriété intellectuelle au profit de leur développement économique, social et culturel. Elle a exprimé sa satisfaction pour le travail accompli par l'OMPI en déclarant que, pendant l'exercice biennal 2000-2001,

le secteur de la coopération pour le développement a aidé les pays en développement à développer et à faire fonctionner leurs infrastructures de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, les plans d'action ciblés par pays constituent des instruments de politique utiles pour renforcer la coopération technique, en particulier lorsqu'ils agissent de moderniser les systèmes de propriété intellectuelle afin qu'ils soient en mesure d'intégrer les dimensions nouvelles que sont la protection des savoirs traditionnels et du folklore et la préservation de la diversité biologique. La délégation a pris note des efforts déployés par l'OMPI pour répondre à la demande croissante d'assistance technique en matière de modernisation des systèmes de propriété intellectuelle des pays en développement, y compris les pays les moins avancés (PMA). Elle a souligné les incidences bénéfiques du projet d'automatisation offrant des solutions intégrées qui a été mise en œuvre pour améliorer l'efficacité et promouvoir l'utilisation du système de protection de la propriété industrielle. Elle a félicité l'Académie mondiale de l'OMPI pour ses services d'enseignement, de formation et de recherche en propriété intellectuelle et pour l'extension de son programme aux établissements d'enseignement et aux offices de propriété intellectuelle. Elle a aussi noté les efforts également encouragés déployés par la Division de la gestion collective du droit d'auteur pour aider les pays membres à mettre en place des infrastructures appropriées afin d'apporter des réponses collectives aux problèmes auxquels l'industrie du droit d'auteur est confrontée. Le plan d'action de l'OMPI dans le domaine d'un numérique a donné des résultats concrets. Cette délégation a dit faire confiance à l'OMPI pour réussir dans les nouveaux domaines où elles' aventure aujourd'hui. En outre, elle a constaté que le programme spécial de l'OMPI relatif au renforcement des capacités des PME a révélé un potentiel remarquable de développement et de création de richesses. Elle a souligné que la conduite de ces activités, tant dans le cadre du budget ordinaire de l'OMPI qu'avec un financement extrabudgétaire provenant par exemple des fonds fiduciaires japonais, et en coopération avec le Gouvernement australien, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, a fait beaucoup pour la réalisation des objectifs du programme. L'Asie a été à l'avant-garde de la reconnaissance du fait qu'entretenir l'instinct créatif des peuples en instaurant un climat favorable à la propriété intellectuelle est crucial pour le développement économique. Cette délégation a ajouté que nonobstant les efforts notoires que l'OMPI a déployés, la région a encore besoin d'assistance pour établir des infrastructures modernes de propriété intellectuelle et construire des institutions durables. Enfin, elle a instamment prié le Bureau international de prévoir pour la région Asie et Pacifique une augmentation des ressources allouées au titre du budget de coopération pour le développement de l'OMPI, en particulier pour la valorisation des ressources humaines, la modernisation, le développement des infrastructures et le renforcement de la capacité des pays à protéger efficacement les droits de propriété intellectuelle.

12. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a souligné la qualité de l'œuvre accomplie dans le domaine de la coopération pour le développement et a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour son aide aux pays en développement, aide qui doit se poursuivre afin de leur permettre d'établir des systèmes de propriété intellectuelle en accord avec leurs besoins en matière de développement économique, technologique et scientifique. Elle a souligné les efforts entrepris notamment par les bureaux régionaux en matière d'assistance technique, dans les domaines de l'Académie mondiale, de l'automatisation et de la modernisation et de la gestion collective du droit d'auteur. Elle considère que tout système de propriété intellectuelle doit être établi en tenant compte des intérêts publics de la société et eu égard aux droits fondamentaux en matière d'alimentation, de santé, d'éducation et d'emploi. Tout système de protection des brevets devrait reposer sur la recherche d'un équilibre entre

intérêts privé et public et fonctionner comme un système d'incitation à la recherche dans les domaines de la science et de la technologie. La délégation a souligné l'importance que revêt pour les pays africains la déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, en tant qu'instrument qui consacre la priorité des préoccupations d'ordre public ainsi que la flexibilité aménagée à cet effet pour faire des droits de propriété intellectuelle un instrument au service du développement. Dans ce contexte elle a également mentionné la nécessité de la mise en conformité de l'Accord sur les ADPIC avec la Convention sur la diversité biologique et la nécessité d'aboutir à une protection adéquate du savoir traditionnel, des ressources génétiques et du folklore. L'OMPI, en tant qu'agence spécialisée des Nations Unies, devrait jouer un rôle prépondérant en matière de propriété intellectuelle. Les aspects liés au développement devraient constituer une des ses priorités. Elle souhaite que l'OMPI prenne pour base les rapports établis dans le cadre de différents forums intergouvernementaux et non gouvernementaux qui se sont penchés sur la question de la propriété intellectuelle et du développement, en tant qu'instrument de référence pour l'élaboration de nouveaux programmes en faveur des pays en développement. Pour sauvegarder son rôle d'avant-garde, l'OMPI devrait s'associer aux efforts en faveur du développement des PMA et poursuivre la coordination entre l'OMPI et les organisations intergouvernementales s'occupant des questions relatives au développement et notamment avec l'OMC en vue de fournir aux pays en développement une assistance technique appropriée. La délégation a exprimé les souhaits que soient réaffirmés les principes selon lesquels les questions liées au développement devraient être prises en compte par l'OMPI pour chaque instrument relatif à la protection ou la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle tout en assurant la flexibilité nécessaire en faveur des pays en développement conformément à la déclaration de Doha. Dans ce contexte, il convient d'intégrer les domaines relatifs au développement parmi les activités du Comité consultatif sur la sanction des droits. Il incombe à l'OMPI de relever les difficultés que éprouvent les pays en développement, y compris les PMA, pour mettre en œuvre et utiliser efficacement les systèmes actuels de propriété intellectuelle y compris en matière de protection du savoir traditionnel et des expressions du folklore. Elle conclut en recommandant la création d'un groupe d'experts multidisciplinaire pour établir un rapport sur la propriété intellectuelle et le développement, afin d'orienter l'OMPI dans ses activités en matière d'assistance technique, et souhaite que soient approuvés les financements nécessaires pour encourager l'OMPI à intensifier sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales s'occupant des droits de propriété intellectuelle. Enfin, elle recommande une périodicité annuelle des sessions du comité, pour permettre un examen à mi-parcours des activités de l'OMPI.

13. La délégation de la Suède a félicité l'OMPI pour la diversité, la portée et le champ d'action des activités exposées dans le document PCIPD/3/3. Elle a souligné l'importance du paragraphe 21 qui rend hommage au professionnalisme et à l'engagement du personnel de l'OMPI, du personnel des bureaux régionaux, du personnel de l'Académie et, naturellement, du personnel des offices de propriété intellectuelle des pays en développement. Cette délégation a salué et tenu à encourager la coopération entre l'OMPI et l'OMC, estimant important que le système de la propriété intellectuelle, ses intérêts et sa mise en œuvre satisfaisants soient pris en considération dans le contexte du commerce, qui est régi par l'OMC. La délégation a vu dans les plans d'action ciblés par pays un outil très important d'un intérêt majeur pour intégrer les dimensions nouvelles que sont les ressources génétiques, la diversité biologique, le savoir traditionnel et le folklore; elles ont été réjouies de l'attention particulière accordée dans ce contexte aux PMA, et elle a souscrit à l'idée qu'il est nécessaire d'inclure le secteur privé dans ces plans. La délégation a félicité l'attention portée au système judiciaire et a salué l'élaboration de brochures sur les principes fondamentaux du droit d'auteur présentés à travers d'une jurisprudence comparative. Des documents de ce

types seraient nécessaires dans d'autres domaines du droit de la propriété intellectuelle également. La délégation a appuyé les activités relatives à la gestion collective du droit d'auteur et a jugé encourageants les efforts de coopération régionale dans ce domaine. Par ailleurs, elle a déclaré que les efforts de démythification engagés par l'OMPI doivent être soutenus. Elle a souligné l'importance du commerce électronique en tant qu'outil du commerce national et international. L'attention constante que l'OMPI porte à cette question est tout à fait justifiée. Cette délégation a préconisé la poursuite des activités relatives aux PME et, en conclusion, elle a complimenté l'Organisation pour la collection de lois accessible en ligne (CLEA), sans conteste un outil utile.

14. La délégation du Bénin, parlant au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA), s'est réjoui de l'importance que la réunion a accordée aux PMA et en a remercié le directeur général ainsi que toute son équipe. Elle a fait remarquer que la catégorie des PMA englobe 49 États qui comptent 11 % de la population mondiale. Elle a décrit les nombreux problèmes et contraintes, de plusieurs ordres, auxquels les PMA doivent faire face, notamment l'extrême pauvreté, la place dérisoire que ces pays occupent dans le commerce mondial, la dette extérieure qui pèse sur des économies déjà fragilisées, la faiblesse du capital humain, l'absence de tissu industriel et de base technologique solide. Elle a souligné qu'à ces problèmes s'ajoutent d'autres liés à l'emplacement géographique ou aux chocs internes ou externes provoqués par des catastrophes naturelles ou des conflits. La délégation a rappelé les engagements pris par la communauté internationale en faveur des PMA ainsi que les nombreux objectifs fixés et les échéances, en vue de mettre fin à la marginalisation des PMA. Elle a noté que dans cette optique, l'OMPI a retenu cinq axes d'action dont la pertinence n'est plus à démontrer, à savoir, le projet WIPO NET, le programme de mise en valeur des ressources humaines de l'Académie, la gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes, la protection des ressources génétiques, du savoir traditionnel et du folklore ainsi que le programme pour les PME. Elle a souligné l'importance de renforcer l'Unité des PMA en vue d'accroître les services fournis aux pays qui ont grand besoin. Cet appui, ajoutée-t-elle, doit passer aussi bien par l'accroissement du budget de l'Unité que par la mise en place par les pays industrialisés, qui sont engagés à réduire la marginalisation des PMA, de fonds fiduciaires multilatéraux destinés à la coopération en matière de propriété intellectuelle avec les PMA. La délégation a ensuite fait remarquer que dans cette nouvelle ère basée sur l'économie du savoir, l'utilisation efficace de la connaissance devient le facteur le plus important pour la compétitivité internationale, la création de richesse et l'amélioration du bien-être social. Aussi, aujourd'hui, le progrès des PMA dépend du développement de la technologie, d'où la nécessité pour ces pays d'encourager leurs acteurs à créer, acquérir, disséminer et utiliser le savoir de manière plus efficace, pour les besoins du développement économique et social. La délégation a observé que les structures nationales de propriété intellectuelle, considérées comme des piliers des économies axées sur la connaissance, peuvent permettre aux acteurs nationaux de la recherche et de l'innovation de s'adapter à la demande en leur apportant des idées novatrices. Avec les mesures incitatives de ces structures, les pays peuvent investir davantage dans la recherche et le développement, et en tirer profit. En conséquence, la délégation souhaite qu'à l'avenir, l'assistance de l'OMPI aux PMA soit également orientée vers l'appui à la mise en place d'organismes nationaux de propriété intellectuelle bien structurés et capables de gérer et faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans ces pays. Pour terminer, la délégation a salué l'initiative conjointe de l'OMPI et l'OMC d'une part, et l'atelier conjoint OMPI-OMC sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC tenu à Dar es-Salaam en avril 2002, d'autre part. Elle a, au nom des PMA, exprimé son appui aux actions lancées par l'OMPI et lui a demandé de poursuivre dans cette même voie pour un meilleur avenir des PMA.

15. Ladélégationde laSuisseafélicité l'OMPIpourlaqualitédesdocumentsdetravaillet pourl'ex poséfaitparM. Castelo,etadéclaréquelesdécideurs,lesagentséconomiquesetle grandpublicdoiventmieuxcomprendrecequ'ilyaàtirerdelapropriétéintellectuelleentant qu'outilprécieuxdedéveloppementéconomique.Àtitred'illustration, ladélégationa mentionnélestravauxduBureauinternationaldansledomainedesressourcesgénétiques,des savoirstraditionnelsetdufolklore,quiontcontribuéàfaireressortirlerôlepositifdela propriétéintellectuelledanslespaysendéveloppé mentetlesPMA.Ladélégationaindiqué quelaSuissejoueurôleactifdanslacoopérationpourledéveloppementenrapportavecla propriétéintellectuelleetsouhaitequel'OMPIaitdesressourcessuffisantespourcontinuer. Elleaégalementmentionné l'importancededomainesspécifiquesetlesmoyensde fairerespecterlesdroitsetl'utilisationdestechniquesdel'informationdanslesoffices nationauxdepropriétéintellectuelle.Encequiconcerneleprogrammedecoopération,la délégationaditquesongouvernementse sentencouragéàparticiperàdesactivitésde l'OMPItellesquelaformation,larechercheselonlePCTouencoreunnouvelateliersurles servicesd'appuià l'innovationmisenplaceen2001encoopérationaveclaDirect iondu développementetdelacoopération(DDC),enplusdesesactivitésbilatéralesquiontun caractèreplesciblées.ElleacitéunprogrammedecoopérationavecleGouvernement vietnamien,engagéenjuin 2001pouruneduréedetrois ans,portantsurle développement d'un système de propriétéintellectuelledansdifférentsdomainesavecpriseencomptedes obligationsdécoulantdel' AccordsurlesADPIC;danslecadredeceprogramme, quatre séminairesserontrespectivementconsacrésà l' Accordsurles ADPIC,audroit d'auteur,auxdessinsetmodèlesindustrielsetauxvariétésvégétales.Lesautresactivités prévuessontnotammentdesvoyagesd'étuded'expertsvietnamiensenEurope,le développementduréseauinformatique,latraductiondetraitésinternationauxdanslalangue locale,descoursdelangueanglaise,lacréationd'unebibliothèquemoderneetlaformation demagistrats.Cesactivités,unefoismenéesàbien,pourraientdébouchersur d'autres activitésutiles.

16. Ladélégationde l'Égypteaelleaussiappuyéladéclarationfaiteparladélégationde l'Algérieaunomdugroupedespaysafricains.Elleasouligné l'importancequ'elleattacheà cecomité,quitravailleàfairequeladimensiondudéveloppementjoueurôlecentraldansla protectiondelapropriétéintellectuelletoutenprenantenconsidérationlesbesoins particuliersdechaquepays.LadélégationafaitréférenceaurapportdelaCommissiondes droitsdepropriétéintellectuelleétablieparlesecrétairede l'Étatedéveloppementinternational duRoyaume -Uni,quitraitedel'intégrationdelapropriétéintellectuelledanslespolitiques nationalesdedéveloppement.Ladélégations'estfélicitéedelatenued'unforumsurles questionsstratégiquespourl'avenir(voirledocumentPCIPD 3/2Prov.).Lesdocuments établis pourlecomitécontiennentd'importantesinformationsquireflètentl'importancedela propriétéintellectuelleauserviced' objectifséconomiques,sociauxetculturels.L'Égyptea bénéficiédesactivitésdel'OMPIencequiconcernel'utilisationdestechniquesde l'information,ledéveloppementdelagestioncollectiveetlesprogrammesdesensibilisation dansdifférentssecteursmenésparleBureau delacoopérationpourledéveloppementavec lesÉ tatsarabesetcomptesurlapoursuiteetlerenforcementdecettecoopérationaprès la promulgation,enjuin 2002,delaloin° 82sur laprotectiondelapropriétéintellectuelle,qui estconsidéréecommeuntournanthistoriquedanslecadredesefforts déployésparl'Égypte pourmettreàlégalisationtotaleconformitéavecl' AccordsurlesADPIC.Lecomité devraitnonseulementconfirmerlesactivitésdel'OMPI,maisaussiinsister,àtitreprioritaire, surlesdifférentesmesuresdesouplesseàdispositionpouraiderlespaysendéveloppementà satisfaireauxengagementsinternationaux.LedocumentPCIPD/3/3nentionnepasla déclarationministérielledeDoha,dontlespassagesquitraitentdelasantépubliquesont pertinentspourlesconseilsd' ordrelégislatifquel'OMPIfournitàsesÉtatsmembres.Lors

del'établissementduprogrammeetbudgetde2004-2005,desressourcesaccruesdevraient êtreallouéesàlacoopérationaveclespaysendéveloppementsetrouvantdansunephasede modernisationetdedéveloppementcontinusdelapropriétéintellectuelle,avecune perspectiveàlongtermedanslesdomainesdelaformationdesressourceshumaines,de l'améliorationdesinstitutionsnationalesetdurenforcementdesPME,ainsiquedesavoirs traditionnelsdesressourcesgénétiques,desortequelespayspuissenttirerpartides mécanismesmisàdispositionparl'OMPI.Lacoopérationaveclesorganisationsnon gouvernementalesetaveclasociétéciviledevraitégalemantêtrereintensifiée.Cette délégation aenoutresouignélanécessitéd'assurerlatraductiondesréunionstechniquesdel'OMPIen languearabe.ElleaterminéenfélicitantleBureauinternationalpoursesréalisations.

17. LadélégationdelaRépubliquepopulaire démocratique de Corée appuyé la déclarationfaiteparladélégationdel'Indeaunomdugroupedespaysasiatiques.Les avancés et les réalisations de la période à l'examen dans le secteur de la coopération pour le développement sont dignes d'éloges. Ces réalisations ont contribué à renforcer la capacité des pays en développement, en particulier les PMA, à tirer pleinement parti du système de la propriété intellectuelle au service de leur développement économique, social et culturel. Outre les réunions de l'OMPI sur diverses questions de propriété intellectuelle qui ont été organisées à l'échelon international, régional et national, les plans d'action ciblés par pays ont été un instrument stratégique et politique efficace pour renforcer la coopération technique, et les activités de mise en œuvre de ces plans ont contribué concrètement à répondre aux besoins spécifiques de modernisation du système de propriété intellectuelle dans les pays en développement et dans les PMA. Cette délégation a également exprimé sa reconnaissance pour d'autres activités : WIPO NET, Académie mondiale de l'OMPI, gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, savoirs traditionnels et folklore, PME. Elle a souligné l'importance du rôle des services de promotion de l'innovation et d'information en matière de brevets assurés par l'OMPI. En conclusion, cette délégation a dit espérer vivement voir l'OMPI élargir encore son assistance aux pays en développement dans le domaine de la propriété intellectuelle et le demander au Bureau international d'envisager une augmentation des crédits alloués au financement de la participation de pays asiatiques aux réunions qui se tiennent à Genève.

18. Ladélégationdel'Italieafélicité l'OMPI desonambitieuxprogrammede coopération pour le développement, mise en œuvre avec succès grâce au soutien des donateurs dans le cadre des fonds fiduciaires multilatéraux et bilatéraux et à la clairvoyance de son directeur général. Au cours de la période considérée, le Gouvernement italien a étroitement coopéré avec l'OMPI pour un large éventail d'activités, notamment dans le domaine des PME, avec l'adoption du Plan d'action de Milan en février 2001, et dans celui de la formation, avec des activités de haut niveau mises en œuvre en collaboration avec l'Académie mondiale de l'OMPI, à Turin au cours des deux dernières années. Les documents rendent dûment compte de ces projets. Le Gouvernement italien attache une grande importance à la propriété intellectuelle, qu'elle considère comme un facteur clé de développement économique, notamment pour les PMA. Pour l'avenir, outre la poursuite de la collaboration avec l'OMPI dans les domaines susmentionnés, le Gouvernement de l'Italie serait prêt à étudier la possibilité d'une coopération dans d'autres secteurs, compte tenu tout particulièrement des besoins des pays en développement.

19. LadélégationdelaMalaisieasouscritàladéclarationfaiteparladélégationdel'Indeaunomdugroupedespaysasiatiques.Àsonavis,leBureauinternational aatteintl'objectif consistant à renforcer les capacités nationales, promouvoir la coopération internationale pour le développement, moderniser les systèmes de la propriété intellectuelle et le mettre au service



du progrès économique, social, culturel et technique des pays en développement. Cette délégation est dite satisfaisante de la mise en œuvre du programme de coopération pour le développement aux niveaux national et régional et a félicité M. Sabharwal du soutien sans faille apporté à son pays. Elle a souligné que la propriété intellectuelle ne doit pas être limitée aux questions de protection, mais doit aussi constituer un instrument de développement économique, social et culturel. Elle a félicité un nombre de réunions interrégionales, régionales et nationales organisées, de la poursuite de plusieurs activités de premier plan dans la région et du recours au budget ordinaire de l'OMPI, mais aussi aux fonds fiduciaire japonais, au PNUD et à la Banque mondiale, qui sont un facteur de richesse et de diversité. La Malaisie a bénéficié des fonds fiduciaire japonais pour la formation de fonctionnaires malaisiens à Tokyo. Cette même délégation a signalé aux participants du comité que la Malaisie est activement engagée en faveur des traités Internet et que la procédure d'adhésion de ce pays au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) aussi bien qu'au Traité de l'OMPI sur les interprétations et l'exécution des phonogrammes (WPPT) va bientôt être menée à terme. Dans le domaine de la gestion collective, la délégation de la Malaisie a évoqué l'étude préliminaire sur la gestion collective dans la région de l'ANASE effectuée par l'OMPI à la demande du groupe de l'ANASE à l'occasion de consultations tenues à Genève. Elle a donné au comité l'assurance que son pays adhèrera au PCT l'an prochain. Elle a enfin souligné l'importante participation des pays en développement aux activités de l'OMPI se déroulant à Genève et souhaité que les activités menées dans la région Asie et Pacifique soient renforcées et développées.

20. La délégation du Brésil a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Barbade au nom du GRULAC et a félicité le Secteur de la coopération pour le développement des nombreuses activités entreprises et initiées lancées depuis la dernière session du comité. Elle a demandé de consigner par écrit la nécessité de prévoir à l'avenir suffisamment de temps pour permettre l'instauration d'un dialogue entre les délégations lors des sessions du comité. Elle en outre fait observer que la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle revêt une grande importance pour le Brésil. Faute de temps, elle est bornée à mentionner certaines activités de coopération pour le développement. En mars 2002, le Gouvernement brésilien et l'OMPI ont signé un accord-cadre de coopération technique en vue de la modernisation de l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil, projet qui suppose la mise en œuvre de plusieurs mesures importantes d'automatisation. En avril de cette même année, l'OMPI et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) ont aussi signé un accord de coopération. Ces faits témoignent de l'importance du programme de coopération et de la nécessité d'accroître les crédits qui sont alloués à celui-ci dans le cadre du budget de l'OMPI. En ce qui concerne la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle, la délégation a souligné que les programmes doivent être axés sur la demande et permettre aux pays non seulement de remplir leurs obligations mais aussi d'exercer leurs droits. Pour garantir l'efficacité et l'utilité durables des systèmes de propriété intellectuelle, les objectifs des activités liées à la propriété intellectuelle doivent faire l'objet d'un réexamen et d'une mise à jour continue de façon à rester pleinement compatibles avec les objectifs sociaux et économiques de la communauté internationale. Cette même délégation a fait observer que le comité permanent ne doit pas craindre de faire preuve d'innovation et de créativité pour organiser ses futures activités de coopération pour le développement et s'assurer que les programmes de coopération technique en rapport avec la propriété intellectuelle seront pleinement intégrés aux plans nationaux de développement des États membres. Un mode de coopération unique et universel serait sans grande utilité. Cette même délégation a proposé que le Bureau international demande des directives aux États membres, notamment dans le cadre d'un processus synergique global supposant la participation d'autres organisations. À cet égard, elle a félicité de la stratégie suivie par

l'OMPI, consistant à œuvrer en partenariat dans un certain nombre de secteurs. Elle a notamment relevé qu'elle a été remarquée en ce qui concerne les progrès réalisés dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, tels que le recours au système de licences obligatoires pour atteindre les objectifs de santé publique. Les États membres doivent recevoir une aide pour mettre en œuvre les mesures de cette nature. Un autre domaine d'égal importance qui pourrait être étudié par l'OMPI en partenariat avec les États membres est le rôle d'une politique de concurrence dans l'adoption d'un cadre réglementaire relatif aux droits de propriété intellectuelle.

21. La délégation de Madagascar remercie l'OMPI et le directeur général pour leurs efforts inlassables en vue de relever les défis auxquels l'organisation est confrontée. Elle se réjouit des progrès réalisés dans le renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les PMA, d'utiliser la propriété intellectuelle comme un outil du développement économique, social et culturel. Elle se félicite des activités menées dans le cadre du programme d'action en faveur des PMA et de l'initiative conjointe OMPI - OMC. À cet égard, elle a fait siennes la déclaration du coordonnateur du groupe des PMA et a appuyé la proposition concernant l'augmentation du budget de l'Unité des PMA afin d'accroître les services fournis aux PMA. Elle souhaite que dans l'avenir : i) les rencontres de haut niveau soient étendues aux pays africains subsahariens, en vue de sensibiliser les décideurs politiques sur les questions d'importance qui les concernent, telles que les savoirs traditionnels, les ressources génétiques, le folklore et les PME; ii) les ateliers régionaux et sous-régionaux sur les PME soient intensifiés pour stimuler la créativité et l'innovation, en soulignant que Madagascar souhaiterait y participer; et iii) les pays donateurs rejoignent les fonds fiduciaires mis à la disposition de l'OMPI afin de diversifier les domaines d'activités en tenant compte des spécificités des pays bénéficiaires.

22. La délégation de la République de Corée remercie l'OMPI de la planification et de la mise en œuvre de programmes, qu'elle juge excellentes. Elle a ajouté que son pays est l'un des plus heureux bénéficiaires des activités de l'OMPI. Grâce à l'Organisation, la République de Corée a atteint un niveau avancé dans tous les secteurs de la propriété intellectuelle. Cette même délégation a cité d'importantes réalisations de l'OMPI et du Gouvernement de la République de Corée, parmi lesquelles un accord bilatéral visant à mener en commun certaines activités de coopération pour le développement en faveur d'autres pays, une étude commune des incidences de la propriété intellectuelle sur les industries de pointe et un programme de formation commun.

23. La délégation de la Tunisie remercie M. Castelo et le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes de l'aide et du soutien accordés à son pays. Elle a noté, avec intérêt, la stratégie du directeur général visant à renforcer le rôle des offices nationaux dans le but de développer, moderniser et utiliser de manière plus efficace les systèmes de propriété intellectuelle. La délégation a évoqué un certain nombre d'actions menées dans son pays avec l'appui de l'OMPI, à savoir la formation et la sensibilisation de plus en plus de responsables tunisiens en matière de droit de propriété intellectuelle, la modernisation et

l'automatisation de la propriété industrielle, ainsi que l'organisation de séminaires techniques sur le PCT après l'adhésion de la Tunisie à ce traité. À ce propos, la délégation s'est déclarée impressionnée par le dynamisme, la compétence et la souplesse dont a fait preuve le Bureau pour répondre aux besoins exprimés. Elle a fait remarquer que l'assistance fort utile de l'OMPI est aujourd'hui indispensable pour préparer d'autres intervenants aux nouvelles mutations économiques mondiales. Aussi, a-t-elle ajouté, d'autres opérateurs méritent d'être formés et sensibilisés davantage sur les domaines tels que les petites et moyennes entreprises industrielles et artisanales. La délégation a sollicité l'assistance technique du Bureau international pour atteindre ces objectifs et mettre en œuvre le projet global de coopération avec la Tunisie.

24. La délégation de la Zambie s'est associée aux déclarations faites par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains et par la délégation du Bénin au nom des PMA, et a félicité le Bureau international de l'assistance qu'il fournit à l'Afrique, et notamment aux PMA, ainsi que des initiatives prises dans la région. Elle a salué les progrès réalisés dans les domaines de la législation, du renforcement des institutions, de l'administration de la propriété intellectuelle et de la mise en valeur des ressources humaines, qu'elle a considérés comme des facteurs essentiels de réussite. Elle a recommandé que davantage de ressources soient mises à la disposition du bureau africain afin de lui permettre de mener à bien ses programmes de vulgarisation et de démythification, de formation, de modernisation des offices de propriété intellectuelle et d'assistance aux organismes de recherche et de développement. Cela permettrait d'inciter les PME, les inventeurs, les chercheurs, les détenteurs des savoirs traditionnels, les artistes et autres créateurs à recourir à la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de création et de richesses. Cette même délégation a conclu que le renforcement de l'Unité des pays les moins avancés pourrait être une façon de traduire dans les faits les déclarations des États membres qui sont engagés à mener une action concrète pour remédier à leur situation difficile.

25. La délégation de l'Espagne a souligné que l'Office espagnol des brevets et des marques est engagé dans un intense travail de coopération internationale en matière de propriété intellectuelle. Au nombre des activités programmées pour cette année, elle a mentionné l'Encuentro Latinoamericano de Difusión en materia de Patentes (rencontre latino-américaine de diffusion de l'information en matière de brevets), organisée conjointement avec l'INPI (Brésil), et les séminaires organisés avec ce même pays, l'OMPI et l'Office européen des brevets (OEB), concernant l'information en matière de propriété industrielle et le PCT et destinée aux pays d'Amérique latine. Ce dernier permettrait de constituer un fonds documentaire rassemblant les documents de brevets en langue espagnole. La délégation a également mis l'accent sur la collaboration que l'Office espagnol des brevets et des marques a entamée cette année avec les offices ibéro-américains, à travers l'organisation de séminaires et d'ateliers régionaux de diffusion de la nouvelle classification de Nice en espagnol, et la formation d'examineurs de brevets, ce dernier volet étant réalisé conjointement avec l'IMPI (Mexique). Elle a en outre fait référence aux initiatives de collaboration bilatérale avec la Chine, la Fédération de Russie, le Mexique, le Panama, le Portugal et l'Uruguay, ainsi qu'aux activités menées en Espagne. Elle a par ailleurs évoqué les mesures prises en matière de respect des droits de propriété intellectuelle, indiquant que son pays a mis en place, avec le concours de l'OMPI et de l'OEB, des activités de formation et de sensibilisation destinées aux juges et procureurs ibéro-américains. Pour conclure, elle a réaffirmé que son pays souhaite contribuer au renforcement de la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle.

26. LadélégationduMarocaappuyélapropositionfaiteparlegroupedespaysafricainset aémislesouhaitque lecoordonnateurdugroupelasoumetteséparémentàl'appréciationdu comité.Ellearelevélesactionsdecoopérationmenéesaucoursdesdernièresannéesquiont euunimpactpositifconsidérableaussibiendanssonpaysquedanslesautrespays bénéficiaires.Cesactionsétaient,d'unepart,l'informatisationdel'Officemarocainde propriétéindustrielleetcommercialequiaamélioré,demanièresignificative,lesprestations auxopérateurséconomiques,etd'autrepart,lacoopérationentrel'Académiemondialeetla FacultédedroitdeCasablancaquiaaboutiàlamiseenplacedudiplôméd'études supérieuresspécialiséesenpropriétéintellectuelle(DESS).Ladélégationa,enoutre,portéà laconnaissanceducomitéqueledéveloppementdesstructuresdepropriétéintellectuelleapu seconcrétisergrâceàl'appuidel'OMPI,cequiacontribuéàlaréalisationdeplusieurs initiativesquis'inscriventdanslecadredelacoopérationSud-Sud.Parmicesinitiatives,elle anotélaparticipationdesfonctionnairesdespaysarabesetafricainsàdessessionsde formation,ainsiquedesvisitesd'étude.Ladélégationaenfininvitél'OMPIàétudierla possibilitédemiseenplaced'un systèmedeformationdesformateursauniveaurégional et sous-régional dans tous les domaines de la propriété intellectuelle, et a déclaré que son pays serait disposé à accueillir ce genre d'initiative.

27. Ladélégationdel'Uruguayafaitsienl'avisdelareprésentanteduGRULACets'est déclaréeconvaincuedu rôleimportantquejoueleprogrammedecoopérationpourle développementdansl'améliorationévidentedetouslesaspectsdelapropriétéintellectuelle danslespaysdelarégion.Elles'estditereconnaitantedel'appuiprécieuxquel'OMPIa accordéà sonpayspourlui permettre d'actualiser salégislationrelativeaudit d'auteur, appuiquipourrait s'étendreà l'élaboration dematérieldestiné, d'unepart, à laformationet, d'autrepart, à la diffusion des principes d'une nouvelle législation relative audit d'auteur et aux droits connexes qui seramiseen application prochainement.Cettedélégationaenoutre misl'accent sur les avantages retirés des séminaires et forums qui ont été organisés par son gouvernement conjointement avec l'OMPI, et a évoqué l'étude sur l'importance des industries culturelles dans le produit intérieur brut des pays du MERCOSUR.Elle a conclu en soulignant lanécessité d'augmenter les ressources allouées au programme de coopération pour le développement afin d'être en mesure de faire face aux difficultés toujours plus complexes que représente la propriété intellectuelle, et s'est dite consciente de l'importance du comité permanent dans l'examen de ces problèmes.

28. Ladélégationde la Jamaïque a remercié M. Castel pour son exposé, et M. Roca Campaná et son équipe du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes pour les soutiens qu'ils continuent d'apporter aux activités de coopération de la Jamaïque.Elle a rappelé que, à la dernière session du comité permanent, l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle (JIPO) venait d'être créé – un mois auparavant. Depuis lors, le JIPO a bénéficié énormément de l'assistance technique de l'OMPI pour renforcer ses capacités et répondre aux besoins de la Jamaïque en matière de propriété intellectuelle.Ladélégationa souligné l'importance cruciale de la poursuite de cette assistance, en particulier dans les domaines de l'automatisation et de la formation, alors que l'office intensifie ses efforts afin de garantir la fourniture de services de qualité aux parties prenantes de la propriété intellectuelle.Elle a informé le comité qu'il faut organiser des séminaires nationaux pour sensibiliser davantage les fonctionnaires chargés du secteur de la propriété intellectuelle aux questions relatives à la protection et à la préservation de la diversité biologique, des savoirs traditionnels et des expressions du folklore ainsi qu'aux questions concernant les PME.Cettedélégationa déclaré que, le 12 mars 2002, la Jamaïque a déposéses instruments d'adhésion au WCT et au WPPT.Elle a ajouté qu'il faut organiser un séminaire national pour prendre des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre de ces

traités, ainsi qu'un atelier destiné aux inventeurs et un autre traitant des avantages du PCT, auquel la Jamaïque a adhéré dans un proche avenir. La délégation a en outre indiqué que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et la semaine nationale jamaïcaine de la propriété intellectuelle font partie des mesures prises par la Jamaïque pour faire mieux connaître les droits de propriété intellectuelle et leur importance pour le renforcement du pays et son développement socioéconomique. Pendant ces journées, des programmes de sensibilisation ont mis en œuvre avec des institutions tertiaires telles que la Fédération jamaïcaine des musiciens et des responsables de l'application des lois. La délégation de la Jamaïque a remercié l'OMPI pour l'assistance fournie en faveur de la gestion collective des droits dans les Caraïbes. Enfin, elle a remercié l'OMPI pour l'appui qu'elle apporte à la Réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle dans les Caraïbes qui a lieu chaque année depuis quatre ans. Cette réunion permet aux ministres des pays des Caraïbes d'examiner les besoins de la sous-région en matière de propriété intellectuelle et d'élaborer des stratégies pour y répondre. À la dernière réunion, qui s'est tenue au Suriname les 3 et 4 juin 2002, les ministres ont reconnu la nécessité d'élaborer une stratégie pour aider les pays des Caraïbes à promouvoir le respect des droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du système de la propriété intellectuelle. La délégation a informé le comité qu'à cette occasion les ministres ont adopté une résolution invitant l'OMPI à allouer les fonds nécessaires pour aider les pays des Caraïbes à planifier et à mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation du public et de sanction des droits dans les différents pays. Elle a formé le vœu que cette résolution et les autres résolutions adoptées par les ministres soient suivies d'effets.

29. La délégation du Costa Rica a fait sienneladéclaration formuléeparlareprésentantdu GRULAC et a souligné l'importance que son pays accorde au développement de la propriété intellectuelle, car sa protection contribue à stimuler la créativité humaine, les sciences et la technologie et à enrichir le monde de la littérature et des arts. Cette délégation a dit adhérer particulièrement aux priorités de l'OMPI s'agissant notamment de la démythification de la propriété intellectuelle, de la modernisation des infrastructures, du Plan d'action dans le domaine du numérique, du développement des programmes relatifs aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques et au folklore, du commerce électronique et de l'assistance aux PME. Elle a mis l'accent sur le désir de son pays de continuer à renforcer sa coopération avec l'OMPI dans les domaines de la formation, du développement de logicielset du commerce électronique et en ce qui concerne l'acquisition de documents techniques. Elle a remercié en particulier le directeur général et le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes pour la collaboration et l'assistance fournie en matière d'organisation de séminaires et de visites d'experts et de fonctionnaires du Secrétariat dans son pays.

30. La délégation de Cuba a exprimé ses remerciements au Bureau international pour les activités de coopération entreprises dans son pays, notamment la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, la création du cours international en matière de propriété industrielle pour la formation de formateurs ainsi que l'appui à la réalisation de séminaires nationaux, au programme de maîtrise en propriété industrielle et aux activités d'automatisation. Elle a souligné l'importance de la Réunion régionale des directeurs d'office des pays d'Amérique latine en tant qu'instance de délibération et d'échange de données d'expérience, qui permet en outre d'établir des stratégies de coopération pour l'avenir. Elle a jugé qu'il est nécessaire d'augmenter les moyens financiers destinés à la formation des ressources humaines par l'intermédiaire de l'Académie mondiale de l'OMPI et de renforcer la participation des pays de la région au projet WIPO NET. Elle a suggéré d'élargir la portée des services d'information en matière de brevets et de recherches sur l'état de la technique, en mettant à disposition les copies d'articles d'informations scientifiques et

techniques sur des questions telles que les savoirs traditionnels et les produits naturels. Elle a également évoqué la nécessité d'intensifier la coopération entre les programmes relatifs à l'innovation dans les petites et moyennes entreprises et de renforcer les activités en rapport avec le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. La délégation a conclu en disant qu'elle s'associe à la déclaration faite par le représentant du GRULAC.

31. La délégation de l'Inde a déclaré que le gouvernement de son pays est attaché à la protection de la propriété intellectuelle en tant que facteur de croissance et de développement et a informé le comité qu'un cadre législatif moderne pour la propriété intellectuelle a été mis en place. Les nouvelles lois sur les brevets, les dessins et modèles, les marques, les indications géographiques et les schémas de configuration de circuits intégrés sont conformes à l'Accord sur les ADPIC et sont parmi les plus strictes au monde. Des félicitations ont été reçues de plusieurs organisations, dont la Business Software Alliance. La délégation a déclaré que le gouvernement a lancé un programme de modernisation majeur pour les offices de propriété intellectuelle. Il a engagé plus de 20 millions de dollars pour moderniser l'infrastructure des offices de brevets, de dessins et modèles et de marques afin de leur permettre de proposer des services informatiques plus conviviaux. Cette initiative, associée aux mesures législatives qui ont été prises, témoigne de la volonté du gouvernement d'établir un cadre législatif et administratif de classe mondiale. La délégation a fait observer que l'engagement du Gouvernement indien en faveur du renforcement du cadre de la propriété intellectuelle a bénéficié considérablement de la coopération de l'OMPI. Ces soutiens ont été cruciaux pour la mise en place d'une nouvelle infrastructure juridique et administrative. La délégation a informé le comité que l'Inde a signé récemment un accord-cadre de coopération avec le Bureau international, le premier d'origine en Asie, qui pourrait servir de modèle à une coopération similaire entre l'OMPI et d'autres pays. S'agissant de la collaboration avec l'Académie mondiale, la délégation a informé le comité du lancement par l'Université nationale Indira Gandhi d'un cours d'éducation à distance sur la propriété intellectuelle. Ce programme sera accessible à d'autres pays en développement d'Asie, qui pourront bénéficier du partage des données d'expérience et des connaissances découlant de la coopération entre l'Inde et l'OMPI. La délégation a invité l'OMPI à envisager la possibilité d'y consacrer ses ressources affectées aux programmes aux niveaux régional et sous-régional en Asie. La délégation a félicité les programmes mis en œuvre dans le cadre des plans d'action ciblés par pays et a formé le vœu qu'ils soient renforcés à l'avenir. Elle a considéré que l'initiative de l'OMPI en matière de protection de la propriété intellectuelle pour préserver la diversité biologique, les savoirs traditionnels et le folklore constitue un grand pas en avant, de même que l'initiative visant à tirer le meilleur parti des techniques de l'information et du commerce électronique en rapport avec la propriété intellectuelle, l'Inde étant dotée d'industries florissantes de logiciel, de multimédia, de musique, de film et de l'édition. Il est important que les pays en développement prennent conscience de l'opportunité économique offerte par ces industries. Le Bureau international pourrait aider les pays en développement à établir l'infrastructure nécessaire pour protéger les droits de propriété intellectuelle de ces industries afin de favoriser leur réussite. La délégation a formé le vœu que le Bureau international élabore des solutions appropriées pour régler les problèmes qui se posent dans différents secteurs de la propriété intellectuelle, en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes. L'OMPI pourrait aussi envisager la possibilité d'organiser des programmes de sensibilisation supplémentaires pour certaines catégories professionnelles, telles que les fonctionnaires, les responsables de l'élaboration et de l'application des lois, les agents de brevets, les universitaires, les enseignants et les étudiants. La délégation a insisté sur l'influence des programmes de coopération pour le développement de l'OMPI sur le renforcement du cadre de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.

concluonsoulignantquecesprogrammesontapportédesavantagesimportants.LeBureau internationalnedevraitpasavoirdedifficultésàaccroîtrelesressourcesfinancières consacréesàceprogrammeenabordantlenouvelexercicebudgétaireà l'udébutdel'année prochaine.

32. Ladélégationd'Haïti souscritauxdéclarationsfaitesparladélégationde la Barbade aunomduGRULACetparladélégationduBéninaunomdesPMA.Elleajugé remarquableltravailaccompliparleSecteur delacoopérationpourledéveloppement,tout enrappelantquebeaucouppresteàfaireetquepourdesavancéessubstantiellesdesressources supplémentairstantfinancièresqu'humainesdevraientêtrermisesàladispositiondes divisionsconcernéesdel'OMPI, enparticulierduBureau pourl'Amérique latine etles Caraïbesainsiquedel'unitédésPMA.Haïtiabénéficié,cesdernièresannées,dusoutiende l'OMPI dansdenombreuxdomaines,notammentpourlacréationdubureauhaïtiendudroit d'auteur,pour lamiseenconformitédelalégislationnationaleaveclesobligations internationalesdupays,ainsiqueparsoninclusiondansleprojetWIPO NET.Pourl'avenir,la délégationademandél'assistancedel'OMPI danslesdomainessuivants :formationdes ressourceshumaines,notammentenmatièredesavoirstraditionnels,ducommerce électroniqueetaubénéficedesuniversités;démythificationdesquestionsdepropriété intellectuelle;gestioncollectivedudroitd'auteur.

33. Ladélégationde la Colombieaindiquésonepaysattacheunegrandeimportanceàla propriétéintellectuelleentantqu'instrumentdedéveloppementéconomique,socialet culturel,raisonpourlaquellel'assistancetechniqueestindispensableàlamodernisationetà lamiseenconformitédessystèmesnationaux.Ellesoulignélanécessitédepromouvoir et d'encouragerl'innovationdanslesPME,notammentencequiconcernelaformationetle perfectionnementdesressourceshumainespourl'applicationetlerespectdesdroitsde propriétéintellectuelle.Enfin,ellearemerciél'OMPI pourlesprogrammesdeformationet lesprojetsd'automatisationetdemodernisationdontabénéficiésonpays.

34. Ladélégationde la Chine a exprimésasatisfactionquantauprogr ammedecoopération pourledéveloppementdel'OMPI etsavolontéderenforcerlapropriétéintellectuelleen Chine.Elleafaitobserverquelesquestionsdepropriétéintellectuelle revêtentune importancecruciale dansuneéconomiemondialiséeetquel aChineabesoindela coopérationdel'OMPI pourparveniràaméliorerrapidementson système depropriété intellectuelle.Aucoursdes20 dernièresannées,laChinearéviséalégislationenmatièrede propriétéintellectuelleafindesemettreenconformitéaveclesnormesinternationales.La délégationattacheunegrandeimportanceauForumsino -africainquis'esttenuenChineet quiacontribuéàrenforcerlasensibilisationauxdroitsdepropriétéintellectuelle.Ellea militéenfaveurd'unrenforcementpermanentdel'académie.Elleaégalementsoulignéqu'il imported'encouragerlacoopérationrégionaleetsous -régionalesurlesquestionsdepropriété intellectuelle.

35. LadélégationduNicaraguaaévoquélesrésultatssignificatifso btenusdanssonpaysen matièredemodernisationdusystème depropriétéintellectuellegrâceàl'appuifournipar l'OMPI etleGouvernementde laSuède.Ellesoulignéenparticulierlesrésultatsobtenus dansledomainedelagestioncollectivedudroit d'auteur etlanécessitédelapoursuitedes activitésdecoopération danslarégion.Elleademandéinstammentl'approbationduprojet régionalsurlagestioncollectiveaucoursdelaprochaineréuniondesdirecteursd'office d'Amérique latine etdes Caraïbesprévue prochainement auChili etle concoursduSecrétariat pourlerecensementdenouveauxprojetsenfaveurdela protectiondesbiensintellectuels danssonpays.

36. LadélégationduCongoaremerciél'OMPIpourl'étendue,laqualité etlaportéedes activitésdecoopérationets' estfélicitéedel'engagementprogressifdel'OMPIsurles questionsd'importancemajeuretellesquelesressourcesgénétiques,lessavoirstraditionnels etlefolkloreainsiquelestechologiesdel'informat ion.Elleaexprimélesouhaitquela situationactuelleauCongopermetteunrenforcementdesactivitésdecoopérationdansce paysetellearemerciéleBureaudelacoopérationpourledéveloppementavecl'Afriquepour lesactivitésdeformationetde sensibilisationquionteulieurécemment.Ellea finalement appuyélapropositiondeladélégationdel'Algérie,aunomdugroupedespaysafricains,pour lamiseenplaced'ungrouped'expertschargéderéfléchirsurl'orientationfuturede la coopérationpourledéveloppement.

37. LadélégationduKenyaafaitpartdesatisfactionetdesonsoutienconcernantle programmedecoopérationpourledéveloppementetaremerciéleBureaudelacoopération pourledéveloppementavecl'Afrique des eseffortspermanentspouraiderlespaysafricainsà moderniserleurs systèmesdepropriétéintellectuelle.Elleasouigné l'assistancecontinueet fondamentale assuréeparl'OMPI danslesdomainesdel'élaborationetdel'applicationde nouvelleslois surlesdroitsdepropriétéintellectuellepourtenircomptedeschangements intervenantsurlascène locale,régionaleetinternationale.Ladélégationaégalementinsisté surlesavantagesdécoulantdel'appuidel'OMPI enmatière d'informatisationet d'automatisationdel'Institutkényendepropriétéindustrielle(KIPI)etduBureaududroit d'auteur.ElleaajoutéqueleKIPIa commencéàutiliserlesservicesduWIPO NET etque l'OMPIa approuvé récemment l'affectation de personnel au KIPI quitravail lera en étroite collaboration avec les offices de propriété intellectuelle de la région.Ladélégationa souigné l'importance qu'elle attache à la protection du folklore et des savoirs traditionnels et a vivement appuyé les activités de coopération del'OMPI dans ce domaine.Elles' est félicitée des activités de coopération pour les PME ets' est prononcée en faveur de la poursuite du renforcement del'académie, eten particulier des programmes de coopération avec les universités.À ce propos,ladéléga tion ainformé le comité qu'une université kényenne a été recommandée pour participer à l'initiative del'OMPI en faveur des universités qui sera bientôt lancée en vue de renforcer la connaissance des droits de propriété intellectuelle dans les universités et les organismes de recherche -développement(R D).

38. LadélégationduSénégalaremerciél'OMPIpourlesactivitésentreprisesauprofitdu Sénégal dans les domaines notamment des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore et, en sa qualité de président du Conseil d'administration del'OAPI, elles' est félicitée de la collaboration entre les deux organisations.Elleasouigné l'importance de la coopération pour ledéveloppement dans les relations internationales et de la propriété intellectuelle en tant qu'outil fondamental de développement, et elle a exhorté l'OMPI à porter une attention particulière aux pays en développement.Ladélégationa exprimé le souhait que les activités de coopération reposent sur des bases conceptuelles, que l'OMPI s'engage dans une politique de partenariat avec les organisations du système des Nations Unies, notamment l'OMS en tant que partenaire incontournable, comme il ressort de la Déclaration de Doha, et que le Comité permanent de la coopération pour ledéveloppement en rapport avec la propriété intellectuelle tiennedessessions annuelles.Ellea conclu en appuyant la proposition de la délégation del'Algérie a un nom du groupe des pays africains en faveur de la création d'ungroupe de réflexion afin d'orienter les activités futures del'OMPI en matière de coopération.



39. LadélégationduSoudanafaitsiennel'interventiondeladélégationdel'Algérieau nomdugroupedespaysafricains.Elleaévoquélesprincipalesactivités misesenœuvreau Soudanavecl'appuidugouvernementetdel'OMPIconcernantlesquestionsdepropriété intellectuelle.L'undesprincipauxévénementsurvenusaucoursdelapériodeécouléaaété l'établissementdedeuxsectionsauseindelaDirection généraledel'enregistrement commerciale,dontl'uneconsacréeexclusivementàl'enregistrementdestitresdepropriété industrielle.Unenouvellebibliothèquedepropriétéintellectuelleaégalementétécréée récemment,maisellemanqueencored'ouvrages. Ladélégationaindiéquetoutesleslois relativesauxquestionsdepropriétéintellectuelleontétémodifiéesetenvoyéesàl'OMPIaux finsdecommentaires.Elles'estfélicitéedel'assistancefournieparl'OMPIauSoudan, s'agissantnotammentdes activitésdeformation,quiontpermisdeformerplusd'unecentaine deconseillersjuridiquesauxcoursdesdeux dernièresannées,etdelafourituredematériel debureau. Cesactivitésontétéréaliséesessentiellementparl'intermédiairedel'Académie mondialede l'OMPIetleBureau delacoopérationpourledéveloppementaveclespays arabes. Elleademandél'aideduBureauinternationalenvuedelacréationd'uninstitutde formationpourlesdroitsdepropriétéintellectuelle.

40. Ladélégationdel'Australies'estditeconvaincuequeleprogrammedecoopération technique de l'OMPIconstituel'undesélémentsessentielsdumandatgénéralde l'Organisationenmatièredepromotiondel'utilisationdessystèmesdepropriétéintellectuelle danslemondeentierauxfinsd'uneprotectionefficacedesdroitsdepropriétéintellectuelleet del'obtentiond'avantageséconomiquespourlasociété.L'Australiecontinueraàappuyerles activitésdecoopérationtechniquedel'OMPI.Ladélégations'est félicitéedelaportéetde ladiversitédesactivitésdecoopérationpourledéveloppemententreprisesparleBureau internationaletafaitobserverquelesréunionsducomitédevraientêtrel'occasion d'approfondirlesrelationsaveclesdéléguésdes Étatsmembresenvuedemieuxciblerles besoinsindividuels,d'améliorerlaplanificationstratégiquedesprogrammesàveniret d'évaluerplusefficacementlesrésultatsdecesactivités.Elles'estfélicitéedunouveauplan dedéroulementetdel'ordre dujourdelasession,quiconstituentuneétapepositive dansle traitementdecesaspectsdestravauxducomité.

41. LadélégationduMexiqueasoulinéquelacoopérationpourledéveloppement constitueunélémentimportantdurenforcementet delagestionefficacedessystèmes nationauxdepropriétéintellectuelle.Elleaappuyél'interventiondelareprésentantedu GRULAC,quisouhaitequed'avantage deressourceshumainesetfinancièressoientaffectées auprogrammedecoopérationpourledéveloppement.Elleaexprimésareconnaissancepour letravailaccompliparl'OMPIdansledomainedelacoopérationpourledéveloppementainsi quepourl'étroitecollaborationquiexisteentresongouvernementetleBureau dela coopérationpourledéveloppementavec l'Amérique latineetlesCaraïbes.

42. LadélégationduQatararemerciéledirecteurgénéraletleBureau delacoopération pourledéveloppementaveclespaysarabesdeseffortsinlassablesdéployéspouraiderson paysàmoderniseronsystème depropriétéintellectuelle.Ellearéitérés'intérêt pourl'aide duBureau delacoopérationpourledéveloppementaveclespaysarabesetademandéque soientmisenœuvred'avantagedeprogrammesdesensibilisationpourpromouvoir la compréhensiondelapropriétéintellectuelle,commelesdeux réunionsrégionalesquionteu lieu enavril 2002au Qatar.Selonladélégation,leprogrammedecoopérationpourle développementdevraitprévoird'avantaged'activités etbénéficierdefondsplus importants.

43. LadélégationduVenezuelaasoulinéletravailimportantaccompliparleBureau international depuisladernièresessionducomitétaexprimélasatisfactionetla

reconnaissance de son gouvernement pour l'aide reçue de l'OMPI. Elle a reconnu que c'est grâce au dévouement et au professionnalisme du personnel du Bureau international que d'aussi nombreuses activités ont pu être menées au cours de cette période. Elle a insisté auprès du Secrétariat pour que celui-ci poursuive ces activités, soulignant qu'à cette fin il convient de prévoir davantage de ressources budgétaires. Elle a exprimé le souhait que l'OMPI, dans le cadre de son aide aux pays en développement dans le domaine législatif, invite ceux-ci à examiner toutes les possibilités permises par les accords internationaux aux fins de l'adoption de nouvelles normes juridiques. Elle a proposé que l'OMPI continue à fournir une aide en vue de la création et de l'aménagement d'infrastructures adéquates dans le domaine de la propriété intellectuelle, dont a bénéficié son pays. Elle a reconnu l'importance des études effectuées par l'OMPI sur le lien qui existe entre la propriété intellectuelle et la protection de la diversité biologique, de savoir traditionnel et des expressions du folklore ainsi que sur le commerce électronique, travaux qui doivent être poursuivis. Elle a souligné l'importance que son gouvernement accorde à une nécessaire collaboration entre l'OMPI et l'OMC et a insisté pour que les liens avec la CNUCED soient renforcés. Elle a aussi reconnu la pertinence des travaux de l'Académie mondiale de l'OMPI. Elle a indiqué qu'il reste beaucoup à faire à cet égard et a souligné la nécessité d'appuyer les petites et moyennes entreprises, qui constituent le moteur des activités d'innovation. Elle a ajouté que, selon elle, les activités de coopération de l'OMPI devraient incorporer le programme de travail figurant dans la déclaration ministérielle de Doha en ce qui concerne la santé publique et l'Accord sur les ADPIC. Celle-ci pose des questions revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement, concernant les possibilités offertes par l'accord en matière de mise en œuvre de politiques actives de développement de la production. S'agissant des applications de la propriété intellectuelle, la délégation a souligné la nécessité d'une assistance pour l'instauration d'une culture de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement. Elle a également évoqué la nécessité de prendre des mesures dans tous les domaines connexes, comme ceux des entreprises, de l'industrie et de la recherche, où la coopération doit être intensifiée. La délégation a terminé en demandant au Secrétariat que, dans les rapports à venir, les activités de coopération menées à bien soient présentées région par région afin qu'il soit plus facile d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre de ce programme.

44. La délégation de l'Argentine a remercié le Bureau international de ses efforts déployés dans les différents secteurs de la coopération pour le développement, notamment par l'intermédiaire du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes, et a appuyé la déclaration faite par le représentant du GRULAC, en particulier en ce qui concerne la nécessité de faire mieux comprendre l'importance de la propriété intellectuelle. Elle a souligné l'utilité des cours de formation de l'OMPI destinés non seulement aux titulaires de droits mais aussi aux utilisateurs, aux juges, aux agents des forges de l'ordre et aux fonctionnaires des douanes. Elle a demandé que ces activités soient poursuivies et a remercié l'OMPI de l'appui fourni à l'Université de Buenos Aires en vue de la mise en place de cours de troisième cycle sur le droit d'auteur et les droits connexes, appui qui devrait être poursuivi. Elle a souligné que la coopération doit tenir compte des caractéristiques de chaque pays et de chaque région, de ses besoins et de son niveau de développement. Elle s'est félicitée en particulier des activités du Bureau international concernant les petites et moyennes entreprises, domaine dans lequel son pays pourrait être davantage pris en considération dans les différents programmes, ainsi que des activités relatives au transfert de technologie, qui sont importantes pour les pays en développement.

45. Ladélégationd'El Salvadorappuyéladéclarationdelareprésentantedu GRULAC, notammentencequiconcernelanécessitéd'affecterd'avantage deressourcesauxactivitésde coopérationdel'OMPI.Elleasouligné l'importance de ce programme, qui a permis de renforcer les capacités deson pays dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a souligné que, lors de la dernière réunion des directeurs d'office de propriété intellectuelle des pays d'Amérique centrale, des témoignages de reconnaissance ont été exprimés pour différentes activités de coopération menées par le Bureau international dans l'intérêt des pays de la région. Ladélégation a donné des renseignements sur des activités particulières menées à bien dans son pays sous les auspices de l'OMPI et a remercié le Bureau international de l'aide fournie à son pays, notamment dans les domaines de la modernisation et du renforcement du cadre juridique national, de la mise au point du renforcement des systèmes automatisés pour les brevets et les marques ainsi que de la création de sociétés collectives de gestion du droit d'auteur et des droits connexes. Elle a conclu en rappelant l'importance que son pays accorde à ce comité, qui constitue une instance de décision, de planification et de centralisation des activités de coopération dans l'intérêt des pays en développement.

46. Ladélégationdel'Algériea exprimé sa satisfaction pour les activités menées par l'OMPI en matière de coopération en particulier l'aide reçue pour l'adaptation du système de propriété intellectuelle en Algérie, tant sur le plan juridique qu'en ce qui concerne la mise en œuvre des droits. Elle a indiqué que les besoins de son pays en matière de coopération s'inscrivent dans le contexte des négociations en cours pour son adhésion à l'OMC et elle a mis en avant l'assistance reçue de l'OMPI pour la mise en conformité de la législation de propriété intellectuelle avec les dispositions de l'Accord sur les AD PIC. Ladélégation a également fait part de l'intention de l'Algérie de ratifier le WCT et de l'insister sur la nécessité de cibler les programmes de coopération sur la lutte contre la piraterie et la contrefaçon. Elle a indiqué que l'Algérie sera disposée à signer un accord de coopération avec l'OMPI.

47. LadélégationdesÉtats-Unis d'Amériquea félicité l'OMPI des initiatives visant à offrir une formation et une assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elles' est déclarées satisfaites de l'attention consacrée par l'OMPI à l'application des droits de propriété intellectuelle, comme cela apparaît clairement dans les travaux réalisés par le Bureau international en coopération avec le comité consultatif sur l'application des droits. La délégation a dit que l'une des fonctions principales de l'OMPI consiste à encourager les activités de formation. Au cours de l'année écoulée, des fonctionnaires des États-Unis d'Amérique ont aussi contribué à la formation de fonctionnaires de plus de 75 pays, dans le cadre de 120 séminaires, ateliers et programmes de formation qui ont eu lieu dans des pays d'accueil aux États-Unis d'Amérique et dont certains ont été organisés en coopération avec le Bureau international.

48. LadélégationduNigériaa approuvé la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Elle a exprimé sa gratitude à l'OMPI et a remercié le vice-directeur général et le directeur du Bureau de la coopération pour le développement de l'Afrique pour leur engagement personnel en faveur du renforcement des systèmes de propriété intellectuelle en Afrique. Ladélégation a aussi mentionné l'appui qu'elle a reçu de l'OMPI, en particulier en ce qui concerne la formation du personnel de l'Office nigérien du droit d'auteur, qui a permis d'accroître les moyens d'action de cette organisation. Elle a souligné la nécessité de renforcer les capacités en matière de gestion collective des droits et de réintroduire les systèmes de hologrammes pour lutter contre la piraterie. Ladélégation a fait observer que le Nigéria accorde une importance particulière à la connexion des offices de propriété intellectuelle au WIPO NET.

49. LadélégationduLesothoafélicitél'OMPI desesactivitéssetinitiativesdansle domainedelacoopérationpourledéveloppement.Elleasignaléquesonpaysrencontredes difficultésentermesd'infrastructureencequiconcernesonssystemedepropriété intellectuelleetsouhaiteraitdemander l'appuidel'OMPIàcetégard,outreuneassistance danslecadreduprojetWIPO NET,del'AccordsurlesADPICdelagestioncollectiveet d'autresquestionsmondialesdepropriétéintellectuelletellesquelecommerceélectronique, lessavoirstraditionnels,lesressourcesgénétiques,etc.

50. LadélégationduMalawiafaitsienladéclarationfaiteparladélégationdel'Algérie aunomdugroupedespaysafricains.Elleaégalementremerciél'OMPIpourl'appuiet l'assistancefournisàsonpaysetàlaSociétémalawiennedudroitd'auteur(COSOMA),quia bénéficié,au coursdeses 10 annéesd'existence,d'unecoopérationtotalesousdesformes diverses.ElleaexprimésouhaitquecettecoopérationsepoursuivecarlaCOSOMA envisaged'améliorerlesservicesfournisauxcréateursdanslepaysetàd'accroîtresa coopérationavecd'autresorganismesdegestioncollective.Ladélégationademandéà l'OMPId'introduiredanssonprogrammeannueluncoursrégionaldeformationintensive sur ledroitd'auteuretlagestioncollectivedesdroitsqui estactuellementorganiséparla COSOMAsurunebasead hoc,etderenforcersonassistanceauxorganismesdegestion collectiveenAfrique.Ladélégationestvivementfélicitéedel'extensiondumandatde l'ARIPOaudroitd'auteuretauxdroitsconnexesetàdemandél'assistancedel'OMPIàcet égard.

51. LadélégationduPérouaremerciél'OMPIpourl'appuifourniàsonpaysenvuedu renforcementdelapropriétéintellectuelle.Elleaindi quéquedesmesuresontprisesà différentséchelonsdanssonpaysenfaveurdudéveloppement,del'amélioration,de la diffusionetdurespectdesdroitsdepropriétéintellectuelle.Aupremier niveau,un programmed'éducationestmisaupointàl'intentiondesenseignantsduprimaireafinqu'ils inculquentàleurtouràleursélèveslesnotionsetlesensdurespectdesdroitsdepropriété intellectuelle.Parailleurs,pourlatoutepremièrefois,desateliersontétéorganisésà l'intentiondespetitesetmoyennesentreprisesafindemettreenexerguesavantagesde l'utilisationetdurespectdecesdroits.C'estpourquoilacoopérationdel'OMPIenfaveur despetitesetmoyennesentreprisesprésenteunintérêtconsidérablepourlePérou.Unautre niveau,surlequell'accentdoitêtrerenforcé,concernel'appuiauxinventeursetaux chercheurs.Ladélégationaindiéqu'unconcoursnationaldesinventeurssetientchaque annéedanssonpaysetqu'ellecomptesurleconcoursdel'OMPIàcetégard. Cetteannée,un séminairenationalsur lapropriétéindustrielleetl'informationtechniqueàl'intentiondes chercheursdesuniversitésdesinstituts seraaussiorganiséaveclaparticipationdel'OMPI etdel'OEB.Enfin,auniveaude lasanctiondesdroits,lePérouaconsacréseffortsàla luttecontrelapiraterieetlacontrefaçon,quiconstituentungraveproblèmedanslepays.À cetégard,deséminairesontétéorganisésàl'intentiondesforcesdepolice,desjugesetdes procureurs.Ladélégationestfélicitéed'uneréceninitiativecommunedel'OMPI,de l'Officeespagnoldebrevetsdesmarquesetdel'Officeeuropéendebrevetsvisantà organiserunséminaireàl'intentiondesjugesetdesprocureurs,soulignantlanécessitéde poursuivrecesactions.Elleaestiméqu'ilimportedecomptesurl'appuidel'OMPIenvue del'organisationdeséminairesurlecontrôleetlesmesuresauxfrontières.Enconclusion,la délégationappuyeladéclarationfaiteparlareprésentantedu GRULAC,soulignantla nécessitédeconsacrerdesressourceshumainesetfinancièresplusimportantesauxactivités decoopération.

52. Ladélégationde laTrinité -et-Tobagoafélicitél'OMPIpour lastructure novatrice adoptéepour laréuniondu comitéavecl'introductiondeséances thématiquesl'après -midi. Ellel'aégalementfélicitédesesactivités etinitiatives enmatière decoopération techniqueet aexprimésapropfondesatisfactiondevantlesactivités misesenœuvredanssonpays.Elle a soulignélanécessitéderenforceretd'intensifiernonseulementlacoopérationNord -Suddans ledomainedelapropriétéintellectuelle, maiségalementlacoopérationSud -Sud.La délégationaappuyéladéclarationfaiteparladélégationde laBarbade aunomdugroupedes paysd'Amérique latineetdes Caraïbes.Elleafaitpartdesonappui auxdélégationsquise sontexpriméesen faveurd'uneintensificationdel'assistancetechniquefournieparl'OMPI auxpaysendéveloppementenvuederenforcerles activitésdegestioncollectivedesdroits, d'automatisationdesofficesdepropriétéintellectuelleetdedémythificationdelapropriété intellectuelle.Lapropriétéintellectuelleétantdevenueunequestionintersectorielle, leréseu decoopération del'OMPIdoit'étendreàdenouveauxorganismesetministères, ausecteur privéetauxmilieuxuniversitaires.Ladélégationasouligné l'importancefondamentaledes plansd'actionciblésparpaysquipermettentauxdifférentspaysdeconcentrerleursefforts en fonctiondeleursbesoinsparticuliersetdedéfinirlesdomainesdanslesquelslasociétépeut tirerdesavantages socioéconomiques dusystème depropriétéintellectuelle.Ladélégation s'estdéclaréeprofondément satisfaitedel'assistancedel'OMPIenmatièredegestion collectivedesdroitsetademandéinstammentàl'Organisationdecontinueràfournirune assistancedepour ledéveloppementetl'expansionduCaribbean Copyright Link(CCL)ainsi quelacréationdesociétésdeperceptiondans touslespaysdelarégiondanslesquelsiln'yen apasencore.Elles'estfélicitéedel'assistancedel'OMPIenvuedelacréationd'unebasede donnéesrelativeauxmarquespourlespaysdesCaraïbes, miseenœuvreavecsuccèsà laTrinité-et-Tobagoet àlaBarbade, etamiliteénfaveurdesonextensionàd'autresîles des Caraïbes.Ladélégationaaussiditattendreavecintérêt lamiseenœuvrerapideduprojet d'automatisationvisantàcréerunebasede donnéesrelativeaux brevetspoursonpays, par extension,pourlesCaraïbes.Laréunionrégionale desexperts en brevetsquitraiteracette questiondevraitavoirlieubientôt.Àcetégard,ladélégationarappelé l'offredu Gouvernementde laTrinité -et-Tobagod'accueillircetteréunion.Enoutre, elleademandéà accueillirlecoursdeformationrégionalconsacréauxmarquesquiestorganiséà l'intention despaysdesCaraïbestouslesdeux ans.

53. LadélégationduChiliaremerciél'OMPIpour l'importantappui reçuenvuedelamis enœuvredediversesactivités enmatière depropriétéintellectuelle.Elleapleinement souscritàladéclarationfaiteparlareprésentantdu GRULACetaconvenuavec d'autres délégationsqueleprogrammedetravaildel'OMPIdoittenircomptedela déclaration ministérielledeDoharelativela santépubliqueetde l'Accordsurles ADPIEEllea appuyélapropositiondeladélégationdel'Indevisantàétendrelesactivitésdecoopération del'OMPIàd'autresdomainestelsquelesuniversités, les centresderechercheetlasphère politiqueetainsistépourquelesproblèmesrencontrésparlesofficesdepropriétéindustrielle soientrésolusdemanièresystématique.

54. LadélégationduMozambiqueasouscritàladéclarationfaiteparla délégationde l'Algérieaunomdugroupedespaysafricains.Elleaexprimésagratitudeàl'OMPIeta félicitéleBureauinternationaldel'intensitédesactivités réaliséesdepuislacréationdu comité.Envuedel'adoptiondenouvelleslois,ladéléga tionademandélamiseenplace d'uneformationplusspécialisée, enparticulierà l'intentiondesjuges, desfonctionnairesde policeetdesagentsdesdouanes.Elleafaitpartdel'intérêtconsidérabledesétablissements publicsetprivésduMozambique pourlesquestionsdepropriétéintellectuelle, dumanque

d'enseignants qualifiés pour la mise en œuvre de programmes de formation et du manque de programmes d'enseignement appropriés. Par conséquent, la délégation a demandé à l'Académie mondiale de l'OMPI de mettre en place des programmes de formation en portugais.

55. La délégation du Népal a évoqué la poursuite de l'assistance apportée au Népal par l'OMPI, essentiellement dans le domaine de la législation et des institutions relatives au droit d'auteur. Une nouvelle loi sur le droit d'auteur a déjà été adoptée, mais le Népal a encore besoin d'assistance en ce qui concerne la formation du personnel et la mise en place de systèmes de gestion collective, ainsi qu'en ce qui concerne la participation au WIPO NET et l'automatisation des offices de propriété intellectuelle. Le Népal prépare son adhésion au WCT et au WPPT.

56. La délégation de la Bolivie a fait part de ses efforts entrepris par son pays pour la modernisation de la législation de propriété intellectuelle, en vue de remplir ses engagements internationaux. Elle a souligné l'importance du programme de coopération pour le développement de l'OMPI et proposé que soient renforcées les activités en matière de savoirs traditionnels, de mise en valeur des ressources humaines et de conseil. Elle a reconnu la nécessité d'accroître les ressources destinées aux différentes activités de coopération qui seront définies et souligné les avantages qu'il découlerait du financement de la participation d'experts de son pays aux réunions de l'OMPI.

57. La délégation de l'Équateur a réitéré les remerciements de son gouvernement pour les activités de coopération mises en œuvre par l'OMPI et souligné leur importance pour le développement de la propriété intellectuelle dans le pays. C'est pourquoi elle a appuyé sans réserve la déclaration faite par le représentant du GRULAC.

58. L'observateur de l'Union africaine a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains et, en particulier, la proposition de création d'un groupe d'experts multidisciplinaire. La tâche primordiale de ce comité et du groupe de travail qui serait constitué devrait être de créer un cadre dans lequel la propriété intellectuelle serait directement et pleinement utile et appliquée à l'amélioration du bien-être de tous. Ce cadre devrait clairement et résolument orienter le développement de la propriété intellectuelle vers l'amélioration immédiate de la condition humaine. À l'ingéniosité de l'homme reviendrait alors le rôle concret de trouver les moyens de développer la propriété intellectuelle au mieux dans ce contexte. La protection des droits de propriété intellectuelle ainsi conçue devrait pas avoir pour but premier de maximiser les profits pour les titulaires de droits, en ne bénéficiant ainsi qu'indirectement à la société. Ce devrait être l'inverse : la protection des droits de propriété intellectuelle devrait viser avant tout et directement à améliorer la condition humaine et à favoriser la prospérité de tous. Dans cette optique, le cadre de protection et de promotion de l'innovation doit, sans la moindre équivoque, être conçu pour faire passer au premier plan le bien-être des populations. Il ne faut pas oublier que l'ingéniosité de l'homme n'a pas été créée par la promulgation de lois sur les droits de propriété intellectuelle. L'ingéniosité humaine a une autonomie qui surpasse toutes ces lois de très loin, et elles s'appliquent toujours à trouver des solutions sans problèmes. Les régimes de protection des droits de propriété intellectuelle doivent intégrer ce fait dans une optique nouvelle prenant en compte les enjeux auxquels les pays en développement, en particulier, sont confrontés. L'Union africaine incite instamment l'OMPI à continuer le bon travail qu'elle fait déjà, dans la relation proactive qu'elle entretient avec l'ARIPO et l'OAPI. La coopération entre ces organisations est une voie, parmi plusieurs possibles, pour prendre en charge les préoccupations des pays en développement.

59. Le représentant de l'ARIPO a remercié l'OMPI, en particulier le directeur général et le Bureau Afrique, pour les activités entreprises à l'égard de l'ARIPO et de ses États membres, qui ont renforcé la capacité des pays concernés de mettre à profit les systèmes de propriété intellectuelle en vue de leur développement économique, social et culturel. Il a souligné l'importance des technologies de l'information et du projet WIPO NET et fait part de sa satisfaction en ce qui concerne l'assistance reçue dans ce domaine par l'ARIPO et trois États membres. Il a exprimé le souhait que ce projet soit mené à bien dans tous les États membres de l'ARIPO. Le représentant a également souligné l'importance des plans d'action ciblés par pays et des plans d'action ciblés par région, qui sont un moyen pour les pays en développement de moderniser leurs systèmes de propriété intellectuelle en y intégrant de nouvelles dimensions telles que la protection des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et du folklore et la préservation de la biodiversité. Il a salué l'initiative commune OMPI-OMC pour les PMA et la mise en place d'une structure spéciale d'assistance à ces pays. Il a conclu son intervention en exprimant le vœu que la coopération existante soit encore renforcée, notamment en vue de la mise en œuvre d'un nouveau mandat de l'ARIPO dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.

60. Le représentant de l'OAPI a remercié l'OMPI et tout particulièrement le Bureau Afrique pour la diversité et l'efficacité des activités menées. Le représentant a fait siennes les déclarations de la délégation de l'Algérie au nom du groupe de pays africains et s'est réjoui de la coopération effective qui s'est instaurée entre l'OMPI et l'OAPI, tout en souhaitant qu'elle se renforce dans les domaines de la formation, de la dissémination de l'information technique et scientifique et surtout de la valorisation des inventions. Il a indiqué que suite à une conférence ministérielle qui s'est tenue à Libreville, l'OAPI compte engager dans la voie de la protection et de la valorisation des médicaments traditionnels, ce qui implique une harmonisation des procédures d'homologation des médicaments. Estimant que la valorisation des médicaments traditionnels s'inscrit dans la logique de la déclaration de Doha, il a exprimé le souhait de bénéficier de l'appui de l'OMPI dans ce domaine.

61. Le représentant de la Ligue des États arabes a exprimé sa gratitude à l'OMPI et a remercié le directeur général adjoint et le directeur du Bureau arabe pour les efforts qu'ils ont personnellement déployés pour renforcer les systèmes de propriété intellectuelle dans la région arabe. Il a également fait état du soutien apporté par l'OMPI dans le cadre du mémorandum d'accord entre les deux organisations. Pour compléter cette action, la Ligue des États arabes s'efforcera de coopérer avec l'OMPI dans certains domaines précis, notamment la mise en valeur des ressources humaines, par la création d'une formation au niveau national, et l'élaboration d'un cadre législatif en ce qui concerne les savoirs traditionnels et le folklore.

62. Le représentant de l'ICSID a déclaré au comité que l'ICSID représente le design industriel au sens le plus large, secteur dans lequel les PME de pays en développement prennent une part de plus en plus importante. Il a souligné que les capacités en matière de design et les modèles indigènes se développent parallèlement aux économies de ces pays et que les droits de propriété intellectuelle prennent aussi de l'importance du point de vue commercial, social et culturel. Le représentant a félicité le Bureau international d'un nombre impressionnant de réunions et de rencontres organisées, qui ont dû encourager les appels à une assistance financière. Il a émis l'idée que les ressources étaient limitées, la définition de priorités et de grands axes d'action est essentielle. Citant le rapport de la Commission sur les droits de propriété intellectuelle du Royaume-Uni, qui fait état de nombreux arguments

invoqués contre le système, le représentant a proposé de présenter des chiffres sur les avantages réels du système pour les pays en développement, afin de démythifier et de simplifier la question pour le public, notamment les créateurs, et d'encourager l'utilisation des bases de données sur les brevets et les autres droits pour résoudre les problèmes au moment où ils se posent, ce qui évitera un gaspillage de talent et d'inspiration.

63. En réponse aux questions soulevées par certaines délégations, le Secrétaire a informé le comité que le cours de l'Académie mondiale en espagnol n'a pas été annulé, mais seulement reporté. Le prochain cours devrait avoir lieu dès février 2003. La Déclaration de la Conférence ministérielle de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique a confirmé que l'Accord sur les ADPIC ménage une certaine flexibilité pour la législation en matière de propriété intellectuelle des pays en développement. Cette flexibilité a déjà été pleinement intégrée, bien avant la conférence de Doha, dans les activités de conseil en matière de législation menées par l'OMPI. Par ailleurs, la déclaration a permis aux PMA de reporter à 2016 la mise en œuvre de certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC. Les activités de conseil en matière de législation de l'OMPI ont été adaptées en conséquence, afin de faire apparaître ces nouvelles options pour les PMA. Le site Internet de l'OMPI a rendu les outils de conseil correspondants accessibles à tous. Le Secrétaire a fait observer que la déclaration de Doha reconnaît que les membres de l'OMC dont les capacités de fabrication dans le secteur pharmaceutique sont insuffisantes, ou inexistantes, pourraient avoir des difficultés à recourir de manière effective aux licences obligatoires dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC. C'est pour quoi la déclaration demande aux organes compétents de l'OMC de trouver une solution. La pratique de l'OMPI, s'agissant de conseils en matière de législation, ne peut aller au-devant des décisions qui seront prises au sein de l'OMC. S'agissant de la suggestion en faveur d'une coopération plus étroite avec l'OMS, le Secrétaire a précisé que l'OMS a participé à différentes réunions régionales organisées par l'OMPI sur le sujet touchant aux points traités à Doha, et qu'elle sera à nouveau invitée.

64. Le comité a pris note avec satisfaction des informations contenues dans le document PCIPD/3/3. Le comité a également pris note de la proposition de la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains de créer un groupe d'experts sur la propriété intellectuelle et le développement, ainsi que du fait que cette question sera examinée dans le cadre de consultations entre les groupes régionaux.

#### Point 5 de l'ordre du jour: Académie mondiale de l'OMPI : rapport de situation

65. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCIPD/3/6. Le Secrétaire a passé en revue les progrès accomplis par l'académie depuis sa création, évoquant notamment la croissance des activités entre janvier 2001 et juin 2002. Les principaux éléments mentionnés ont été : la progression d'un nombre de participants aux programmes de l'académie, qui a été de 7544 au cours de cette période; l'éventail des activités destinées à répondre aux besoins d'un large public et le nombre croissant de partenariats stratégiques entre l'académie et des institutions de première importance, en vue d'accroître l'efficacité de l'académie et d'élargir la portée de ses activités.

66. La délégation du Venezuela, tout en félicitant l'académie pour le travail accompli, a souligné la nécessité de disposer d'informations supplémentaires concernant les cours proposés dans le cadre de l'enseignement à distance sur les savoirs traditionnels, le folklore et les ressources génétiques. Elle a fait observer que le nombre de participants au cours d'enseignement à distance en espagnol a chuté au cours de la période considérée, par rapport



à la précédente. Elle a ajouté qu'il semble que le programme d'enseignement à distance soit le plus réusé et a demandé que les autres activités et programmes bénéficient du même élan. Elle a suggéré que l'académie partage son expérience en matière d'élaboration de programmes d'enseignement à distance avec d'autres pays et l'a remerciée pour les informations dans ce domaine dont elle a fait part au Venezuela. La délégation a souhaité que les cours avancés d'enseignement à distance démarrent à bref délai. Elle a demandé que le nombre des participants vénézuéliens aux cours d'enseignement à distance ainsi qu'au programme de bourses, soulignant que ces enseignements devraient être communiqués plus fréquemment aux missions à Genève. Elles' est déclarée favorable à la mise en place dans les meilleurs délais d'un cours de maîtrise en propriété intellectuelle dans le cadre de l'enseignement à distance et de cours sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, la propriété intellectuelle et la politique des pouvoirs publics (santé et éducation). La délégation a aussi souligné la nécessité d'une collaboration accrue entre l'académie et d'autres institutions, ainsi que l'importance d'une organisation de programmes de formation dans les régions plutôt qu'à Genève. Enfin, elle a formulé l'espoir que l'académie tiendra périodiquement des consultations étroites avec les missions à Genève et donnera des informations sur ses activités.

67. La délégation de la Suède s'est déclarée favorable aux programmes destinés aux juges et a souligné l'importance des études de cas pour cette activité. Elle a aussi attaché de l'importance à l'appui apporté à l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) ainsi qu'à un nouveau cours proposé sur les licences et le transfert de technologie, qui est de bon augure en ce qui concerne les pratiques contractuelles dans le domaine des savoirs traditionnels. La délégation a aussi apporté son soutien à la mise en place du cours sur le droit d'auteur proposé à l'intention des bibliothécaires, considérant qu'une collaboration, et non une concurrence avec les autres institutions, constitue la meilleure façon d'agir pour l'académie.

68. La délégation de Malte a approuvé l'introduction d'un programme d'études de maîtrise dans le cadre de l'enseignement à distance, qu'elle considère comme particulièrement important pour les petits pays où, compte tenu notamment de la taille de la population étudiante, la demande n'est pas suffisante pour justifier que les universités mettent en place un tel programme dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a aussi demandé pourquoi, dans le cadre du cours UNISA, il est délivré un certificat à la fin de chaque module plutôt qu'un diplôme final.

69. La délégation de l'Égypte a félicité l'académie pour son succès dans le domaine du renforcement des capacités et de la mise en valeur des ressources humaines. Ces succès se traduisent dans l'augmentation considérable d'un nombre de bénéficiaires de ses programmes. La délégation s'est prononcée en faveur du lancement d'un nouveau cours d'enseignement à distance sur les savoirs traditionnels et le transfert de technologie. Elle a formulé l'espoir que la version arabe du cours DL sera bientôt disponible, ce qui élargira sans aucun doute l'éventail des bénéficiaires des activités de l'académie, en particulier en Égypte et dans les autres pays arabes. La délégation a souligné que les cours de l'académie doivent respecter la pluralité des vues sur les questions de propriété intellectuelle et ce d'autant plus à une époque où la protection de la propriété intellectuelle lades incidences sur d'autres domaines, tels que la protection de la santé publique et de l'environnement. Elles' est déclarée réservée quant à l'introduction d'un barème de taxes dans les activités de l'académie dans la mesure où l'OMPI a une vocation de service public international qui doit être préservée. La recherche de sources de financement extérieures par l'académie doit se faire dans les limites fixées par le système des Nations Unies et dans la nécessaire respect de son indépendance et de son

intégrité. Ladélégationasoulignélanécessitédefaireunepuslargeplacedanslesactivités del'académieàl'enseignementetàlarecherch esurlesquestionsdepropriétéintellectuelle, sansoutefoiscompromettrelacoopérationexistanteentrel'académieetlesinstitutions universitaires.Elles'estégalementprononcéeenfaveurd'uneaugmentationdesressources allouéesàl'académiedans leprogrammeetbudgetpourleprochainexercicebiennal.

70. Ladélégationde laChineasoulignéquel'académiedevraitcompterunplusgrand nombredeparticipantsvenantd'officesdepropriétéintellectuelleetd'entreprisesdansses programmesdeformation.Elleainsistésur lanécessitédedisposerd'unprogramme complet etdematérield'enseignementauxniveauxélémentaireetavancé.Leprogrammede l'académiedevraitcomprendredescoursdestinésauxhautsfonctionnairesetles juges etlesfonctionnairesnationaux,auxcadresmoyensetlesresponsablesd'officesde propriétéintellectuelleetauxbibliothécaires,ainsiquedesoursélémentairescommeles cours d'étéal'intentiondesfonctionnairesnationaux,desétudiant s,etc.

71. LadélégationduMexiqueasoulignél'importancedel'enseignementpourla démythificationdelapropriétéintellectuelle,enindiquantquel'académiepeutjouerunrôle fondamentalàcetégard.Elleainsistésur lanécessitéderen forcerleprogramme de formationdeformateurs.Ladélégationaajoutéquelespropositionsrelativesauxtaxesetà l'agrémenttantquecentred'enseignementofficieldoiventêtreexaminéesavecsoinet qu'ellen'estpasenmesuredeseprononcerdans l'immédiatpuisquecestlapremièrefois quecesquestionssontsoulevées.Enfin,elleasoulignél'intérêtdetenirunerunionannuelle pourdébattredequestionstellesquecellesfigurantdanslespropositionsduSecrétariat.

72. Ladéléga tionde laRépubliquedeCoréeeasuggéréquel'académieproposedescours d'enseignementàdistancepouvantêtreredispensésansl'aideformateurs,defaçona toucherunpublicpluslarge.Elleaaussiproposéderendrelescoursd'étéaccessiblesàdes étudiantsfinancièrementindépendantsdefaçona permettreàunplusgrandnombre de personnesdebénéficierdeceprogramme.Elleaparailleursproposédemettreenplaceun systèmedetaxesdescolaritéàlaconditionquel'OMPIenrembourselemontan tencasde réussiteaucours.Cesystèmeconstitueraitunestimulationetunemotivationpourles étudiants.

73. Ladélégationde laZambieasaluéleprogrammed'élaborationdespolitiquesde l'académie,quiaétéparticulièrementutileenAfr ique.Elleaaaffirméquel'académieayant faitsepreuves,elledevraitsevoirallouerdesfondsplusimportants.

74. LadélégationduSoudanasaluel'académieetlerapportdétaillétafaitpartdesa satisfactionencequiconcernelacoop érationentrel'académieetleSoudan.Elleaeestimé qu'ilseraitutilequel'académiefournissedeplusamplesdétailsausujetdesqualifications obtenuesparlesétudiants.

75. LadélégationduCanadaademandésil'académiearéaliséuneév aluationdes incidencesdechaqueprogrammeetaexprimésasatisfactionconcernantlahausse duniveau desparticipantsaujourdhuisélectionnés pourparticiperauprogrammeorganiséen collaborationavecl'Officedelapropriétéintellectuelledu Canada.

76. Ladélégationde laFédérationdeRussies'estdéclaréesatisfaitedelaconclusiononde l'Accord-cadredecoopérationentrel'OMPIetROSPATENT.Cetaccordadéjàporté ses fruitsaveclatenuerécentede'unesessiondel'académiesurl'ensei gnementdelapropriété intellectuelleàMoscou.Ladélégationa aussifaitpartdesatisfactionconcernantla possibilitédesuivrelecours DL 101enrusse.
77. Ladélégationdel'Indes'estdéclaréesatisfaitedelasignaturerécentede l'Accord-cadreentrel'OMPIetleMinistèredelamiseen valeurdesressourceshumainesdu Gouvernementindien.Danscecontexte,ilaétéenvisagédeproposeruncourscommun, sanctionnéparundiplôme,encollaborationavecl'Indira GandhiNationalOpen University, offrantdegrandespossibilitésauxparticipantsvenantdel'Indeetd'autrespaysdelarégion. Ladélégations'estditésatisfaitequ'environ30%desparticipantsaucours DLenanglais viennentdel'Inde.
78. Ladélégationdel'Étiopiéajugétrèsutileslesdifférentsprogrammesdeformationde l'académie,auxquelsontparticipédesressortissantsdel'Éthiopie,etademanded'àdisposerde plusd'informationsencequiconcernelesprocéduresd'inscriptionaucoursd'étéetle programmedeboursesàlongterme.
79. Ladélégationde laThaïlande aétéd'avisquelescoursproposésparl'académie devraientrépondreauxcritèresreconnus auniveaulocalpourl'enseignementuniversitaireet quecescoursdevraientseconcentr ersurdesujetstelsquelessavoirstraditionnelsetle commerceélectronique.Encequiconcernelebarèmedetaxes,ladélégationajoutéqueles participantsvenantdespaysendéveloppement,despaysenttransitionetdesPMAdevraient êtreexonéré sdetoutetaxeéventuellementétablieparl'OMPI.
80. Ladélégationdel'Uruguayasuggéréd'établirunéquilibresatisfaisantquantaunombre decoursproposésparl'académiedanslesdomainesdelapropriétéindustrielled'unepartet dudroit d'auteurd'autrepart,enaugmentantlespossibilitésdeparticipationauxcours consacrésàcèdeuxième aspectdelapropriétéintellectuelle.Ellesoulignélanécessitéde fournirauxÉtatsmembresdavantaged'informationsquantauxprogrammespropos éspar l'académie.Elleaconsidéréquel'augmentationdesboursesestindispensablepourappuyer larechercheetlaformationdesprofessionnelsetdesétudiants.Enfin,elleainsistésur l'importanceduprogrammed'enseignementàdistanceetarecommandéqu'ilsoitpoursuivi etapprofondi.
81. LadélégationduMarocs'estinterrogéequantauxprofilspersonnesparticipantau programmed'enseignementàdistancedel'académieetademanded'quelleétaitlarépartition desparticipantspar région.Ellefaitréférenceàlapropositionfaiteaupointprécédentde l'ordredujour,concernantlesystème deformationdesformateurs,etainterrogél'académie surlerôlequecette dernièrepourraitjouer danslaréalisationetlamiseenœuvrede ce systèmeavecl'appuidel'OMPI.
82. Ladélégationde laColombiea exprimésatisfactiondevantlerapportdesituation présenteparl'académie,soulignantquelaformationestl'unedesprincipauxaxesàsuivre pourrenforcerlapropriété intellectuelle.Elleaconvenuquelaformationdoitprivilégierla miseenvaleurdesressourceshumainesdesofficesnationauxdepropriétéintellectuelle.La

délégation ajoutée qu'on ne saurait méconnaître l'importance des accords de coopération susceptibles d'être conclus avec des universités et d'autres institutions d'enseignement, compte tenu de leur effet multiplicateur, et a demandé des précisions sur les modalités de cette coopération bilatérale. Pour conclure, elle a appuyé sans réserve la ratification de la coopération assurée par l'OMPI.

83. La délégation du Nigeria a noté l'importance des sessions de l'Académie qui constituent des outils fonctionnels de création de réseaux, particulièrement pour les enseignants spécialisés dans la propriété intellectuelle en Afrique. À cet égard, elle a appelé la session de l'Académie qui s'est tenue à Abuja en 1999 et a jugé souhaitable de prévoir un autre programme du même ordre au Nigeria.

84. La délégation de Cuba a exprimé ses remerciements pour les cours proposés par l'Académie, en se référant tout particulièrement au programme d'enseignement à distance. Elles' est déclarée préoccupée par la diminution du nombre de participants aux programmes de l'Académie et a souhaité que celle-ci bénéficie d'un niveau élevé de financement. Elle a proposé une augmentation du nombre de participants dans les programmes de formation directe, qui ne peuvent pas être remplacés par des programmes d'enseignement à distance. La délégation a souligné la nécessité de maintenir une collaboration étroite entre l'Académie et les bureaux de coopération régionaux de l'OMPI afin d'assurer une meilleure sélection des candidats nationaux aux bourses du Bureau international. Elle a recommandé que toute modification de fonds susceptible d'être apportée au fonctionnement de l'Académie fasse l'objet dans les meilleurs délais de consultations avec l'ensemble des États membres. Enfin, la délégation a préconisé que les représentants de pays en développement ne paient pas de taxes pour leur participation aux cours dispensés par l'Académie.

85. La délégation du Kenya a exprimé ses remerciements pour les programmes de formation menés par l'Académie, en citant en particulier le programme à l'intention des professeurs d'université qui vient des'achever à Eldoret. Elle attend avec intérêt la conclusion d'un accord de partenariat avec l'Académie.

86. La délégation du Pérou a félicité l'Académie mondiale de l'OMPI pour le travail accompli au cours des quatre années et demi d'existence. Elles' est réjouie de la possibilité offerte à son pays de bénéficier des programmes de l'Académie, qui ont permis de renforcer la propriété intellectuelle au Pérou moyennant la formation des ressources humaines. La délégation a fait part de son intérêt pour l'élaboration de programmes au niveau régional et s'est déclarée prête à participer à l'organisation de programmes en Espagne pour l'Amérique latine. Elle a ajouté que, bien que la Division de la gestion collective de l'OMPI ait organisé des séminaires et des réunions en Amérique latine sur cette question, elle juge nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'élaboration de cours de formation à l'intention des sociétés de gestion collective, qui jouent un rôle important dans la protection des droits des auteurs et des compositeurs et a appuyé l'élaboration d'un programme de formation des formateurs proposé par la délégation de l'Algérie.

87. Le représentant de l'OAPI a cité l'accord conclu avec l'Académie en 1999 et a fait part de sa satisfaction quant à la façon dont il a été mis en œuvre. Il a exprimé son soutien aux activités relatives à la formation des juges et exprimé le vœu que soient lancées davantage d'activités en coopération avec l'Académie.

88. Le représentant de l'ARIPQ a déclaré que l'ARIPQ a conclu un accord cadre de coopération avec l'académie et a ajouté que, dans le cadre de cet accord, l'organisation participe au cours d'enseignement à distance de l'académie depuis le lancement de celui-ci. Il a fait part de sa satisfaction devant l'aide dont a bénéficié son organisation de la part de l'académie et attend avec intérêt de poursuivre la coopération, compte tenu en particulier de la proposition relative à la mise en place du centre de formation régional.

89. En réponse à certaines des questions soulevées, le Secrétaire a rappelé que des cours de perfectionnement en enseignements à distance, ainsi que les versions dans d'autres langues du DL 101 seraient lancés prochainement. Il a fait observer que plusieurs universités intègrent le DL 101 dans leur curriculum et tiennent compte dans les points attribués aux étudiants du fait que ceux-ci suivent le cours. En ce qui concerne la baisse de participation au DL 101 des étudiants de langue espagnole, il a fait observer que ce cours est gratuit et qu'il n'y a aucune restriction quant au nombre de participants. Il a donc encouragé les délégations à aider l'académie à diffuser l'information sur ce cours dans leurs régions respectives. Il a confirmé que le programme UNISA permet d'obtenir un diplôme à la fin des modules requis. L'académie envisage de procéder à une évaluation d'impact de ces programmes, qui viendra s'ajouter aux nombreuses évaluations auxquelles elle procède. Il a mentionné également qu'une session de l'académie à l'intention des diplomates devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Il a souligné le fait que l'académie est prête à augmenter le nombre de bourses pour permettre une plus grande participation aux cours, mais que les ressources humaines, de même que les ressources financières, constituent une contrainte détaillée.

90. Le comité a pris note avec satisfaction des informations figurant dans le document PCIPD/3/6.

Point 6 de l'ordre du jour : activités de l'OMPI dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur

91. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCIPD/3/5.

92. La délégation de la Suède a remercié l'OMPI des nombreuses activités diversifiées menées dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, qui, selon elle, étaient plus qu'une nécessité et indispensables au bon fonctionnement du système du droit d'auteur. La délégation a exprimé sa très vive satisfaction devant l'avancement du projet Caribbean Copyright Link (CCL). Elle a dit qu'il est important non seulement de se pencher sur la question de la gestion collective traditionnelle de la musique mais aussi de tenir compte d'autres éléments, tels que la littérature et les œuvres d'art, les artistes interprètes ou exécutants ou encore les régimes à mettre en place dans le domaine des savoirs traditionnels et du folklore. Selon elle, une coopération étroite avec le secteur privé, par exemple avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), est importante; par conséquent, elle espère que l'OMPI coopérera avec des organisations non gouvernementales. Elle a ajouté qu'il est nécessaire d'assurer une harmonisation avec les normes techniques internationales, notamment en ce qui concerne l'identification des œuvres. Les systèmes de gestion collective devraient permettre de tenir compte des intérêts de toutes les parties prenantes et d'éviter des conflits avec la législation sur la concurrence actuelle ou future.

93. LadélégationduTogoasouligné l'importancedel'assistancedel'sonpaysareçuede l'OMPIetquiacontribuéàlamiseenplaceduBureautogolaisdudroitd'auteur (BUTODRA)quiassuredepuisquatre ansunedistributionappropriéedesdroitsd'auteurs. Grâceàcetappuillagegestioncollectiveaétéinformatisée.Elles'estréféréàl'outil informatiquequiaétéinstalléetausoutienlogistiqueassuréparuntechnicienpourlebon fonctionnementdusystème degestioncollectiveinformatisé.Ladélégationanotél'efficacité dusystèmeinstallé,quidepuisquatreansapermislarépartitiondesdroitsd'auteursans recouriràunesociétéétrangèrecommec'estlecaspourd'autrespays.Ellearelevéla pertinencedel'assistancedel'OMPIàl'endroitdespayslesmoinsavancésengénéraletdu Togoenparticulierpourasseoirlagegestioncollectivedudroitd'auteur.Ellearemerciéle BureauInternationalpour l'élaborationdesdocumentsmisàladispositi ondesdélégations.

94. LadélégationdeCubaaremerciéleSecrétariatpourlesdocumentsprésentésqui portentsurlesactivitésréaliséesdansledomainedelagegestioncollectivedesdroitseta exprimésasatisfactionconcernantlestravaux éalisésparlaDivisiondelagegestioncollective dudroitd'auteurleBureaudelacoopérationpourledéveloppementavecl'Amériqueelatine etlesCaraïbes.Ellea indiquéquesonpaysafaitpartiedesbénéficiairesdanscedomaine important;ilaorganiséencollaborationavecl'OMPIdeuxséminairesnationauxetunautre séminairerégional surlesartsvisuelsquiauralieudu19au22 novembre2002.La délégationadéclaréqu'un système degestiondudroitd'auteur auniveaunational nepeutse développerpleinement sansunegestionsolidedecesdroits,etc'estpourquoisonpaysa commencéàœuvreractivementdanscedomaine.Elleadoncestiméquelacrétationdecette divisionesttrèsimportante,demêmequeleschémadecoopérationquisemet enplaceence quiconcernelagegestioncollectivedesdroits.Ladélégationaindiquéqu'il existeactuellement àCubadeuxorganismesdegestion,unpourlamusiqueetlethéâtre,quiengloberadansun futurprochelesœuvresaudiovisuelles,etunautre, quiaétécréérécemment,consacréaux artsvisuels.

95. Ladélégationde laJamaïqueapartagé l'idéequelagegestioncollectiveestaucentredu processusdedéveloppementcommercialdesindustriesculturellesdanslespaysen développementen termesd'améliorationdesrésultatsd'exportationetdespossibilités d'emplois.Elleanotéquel'appuiausystème régional aétérenforcé.Ladélégationa exprimésagratitudel'OMPIetàlaSociétégénéraledesauteursetéditteursd'Espagne (SGAE) pourleurassistanceaufonctionnementduCaribbeanCopyrightLink(CCL).Ellea ditqueleCCLaétéadmisentantquemembreassociédelaConfédérationinternationaledes sociétésd'auteursetcompositeurs(CISAC).Cettemesuretrèsimportantepermettr aaucentre régionaldefigurerdansledossierdesœuvresinternationalesdelaCISAC,cequifacilitera lesopérationsderépartitiondesredevances.Ladélégationaattirél'attentiondesmembres surlefaitqueseuleJACAP,lasociétédesauteurschar géesdesœuvresmusicales,estmembre duCCLàl'heureactuelle.Elleaestiménécessairequel'OMPIprennelesmesuresqui s'imposentpourintégrerJAMCOPY,lasociétéjamaïcainequiaétécrééepourgérerles droitsdereproduction,etJAPAS,quigèrele sdroitsdesartistesinterprètesouexécutants, ainsiqueJAMRAS,quireprésentelesproducteursdedisques,danslesystème régional etle CCL.Elles'estfélicitéedesinitiativesdéjàentrepriseparl'OMPIencequiconcerne JAPAS.Ladélégationaestiméquelesystème devraitêtreétenduàd'autrescatégoriesde droits,y compris surlesœuvresdereprographieetdephotographie.Enoutre,elleajugé nécessaire dedispenser uneformation plus importante aupersonnel qui utiliselesystème de gestioncollectiveSGS.

96. LadélégationduNigériaasoulignéquelagestioncollectivedesdroitssestessentielle pouruneprotectionefficacedudroitd’auteuretdesdroitsconnexes.Elleasuggéréàl’OMPI d’entreprendreunemissiond’enquêteencoopérationaveclaCISACafinderationaliserles activitésdesorganismesdegestioncollectivedanslepays.Elleaindiquéqu’unorganisme chargédegérerlesdroitsreprographiquesaétérecentementcrééauNigéria.Elleajoutéquelacrédationd’unesociétéchargéedelagestiondesdroitsdel’industriecinématographiqueest aussial’examen.

97. LadélégationduNicaraguaafélicitéleSecrétariatpourlesdocumentsprésentésurce thèmeimportantquirécapitulentlesprincipalesactivitésréaliséesdansledomainedelagestioncollectivedesdroits.Elleaindiquéquesonpaysmetpleinementenœuvrelaloi surlaprotectiondudroitd’auteuretdesdroitsconnexesetautorisedefaçonappropriéela créationdesociétésdegestioncollective.Ladélégationaindiquéque,àl’heureactuelle,les principauxauteuretartistesnationauxontcréélapremièresociétédegestioncollective (appeléeOCARINA),consacréeaugenremusicalmaisouverteauxautresgenresartistiques. Elleasoulignéque,pourlegouvernement,lacrédationdesociétésdegestionestunevéritable sourced’emplois.LadélégationapriéleSecrétariatdemettreenœuvrelaprojetrégional pourl’Amériquecentraleconsacréeauxsociétésdegestionetademandéqu’ilsoitapprouvéà laprochaineruniondesdirecteursd’officesdepropriétéintellectuelled’Amériquelatineet desCaraïbesquisetiendraprochainementauChili.Elleainsistépourquel’exécutiondece projetcommenceleplustôtpossible.Ladélégationaégalementtenducomptedesprogrès réalisésdanslesprocéduresd’adhésiondesonpaysauWCT,auWPPTetauPCT. 312

98. Ladélégationdel’UruguayafélicitélaDivisiondelagestioncollectivedudroit d’auteuresdesactivitésetasaluesesefforts.L’Uruguayestàmême detémoignerdes préoccupationsdeladivision,desonefficacitéetdesonengagementdansletraitementde laquestiondelagestioncollectivecar,commel’indiqueclairementledocument,ilacontribuéà organiser,etaaccueilli,plusieursréunionsaucoursdesquelleslaquestionde la“gestion collective”aétéanalysée.Lepayssestparfaitementconscientdel’importance delagestion collective,nonseulementd’unpointdevue théorique,mais aussipouravoir bénéficiédes avantagespratiques,l’Uruguaydisposantdesociétésdegestiondudroitd’auteuretdesdroits connexes depuis plus de 60 ans.À cet égard, l’Association générale des auteurs del’Uruguay organisé depuis plusieurs années, encollaboration avec la société argentine de gestion collective, descours de formation à l’intention du personnel des sociétés de gestion collective. Ladélégationaaffirméquelesrésultatsobtenus jusqu’ici parladivision augurent d’un succès éclatant dans l’avenir, raison pour laquelle elle a demandé à l’OMPI de continuer d’appuyer ses activités.

99. Ladélégationde la Chine remercie l’OMPI del’aide apportée à son pays pour lamise en placedelapremièresociétédegestioncollectivepourlesœuvres musicales, qui fonctionne parfaitement depuis 10 ans.Les progrès récents, tels que les réseaux multimédias et les nouveaux moyens de communication, ainsi que leurs auteurs respectifs, doivent être pris en considération dans cedomainedelagestion collective.Ladélégationa fait sienne l’opinion deladélégation de la Suède selon laquelle il convient également de prêter attention auxœuvres non musicales, telles que les œuvres littéraires et les films, et que les parties prenantes nécessitent ausside smécanismescollectifspourpouvoirtravaillerensemble.Afin desuivre lerythmedel’évolution dans les domaines juridique et technique, ladélégation a exprimé lesouhait que l’OMPI mène une étude sur les nouvelles techniques del’information, envuedemettreenplacedesociétés dans les pays en développement.Elle a proposé de nouer des alliances pour régler le problème qui se posera éventuellement si chaque catégorie detitulaires de droits met sur pied sa propre société.Il convient également d’emener des

études sur les nouvelles questions numériques en rapport avec la gestion collective. Par ailleurs, les relations de coopération entre les pays développés et les pays en développement doivent être renforcées. Les droits des artistes interprètes ou exécutants doivent également être pris en considération et une infrastructure adéquate doit être créée. Réitérant la détermination de son pays à œuvrer dans ce domaine, la délégation a suggéré que l'OMPI renforce davantage sa coopération avec l'IFPI, l'IFRRO, la CISAC et d'autres organisations non gouvernementales intéressées.

100. La délégation de la Fédération de Russie a rendu compte des faits récents sur le plan législatif dans son pays. En octobre 2002, les questions relatives au droit d'auteur ont été examinées au niveau gouvernemental en vue de mettre la législation en conformité avec les traités internationaux et d'être en mesure d'adhérer à l'OMC, à la Convention de Rome (1961), au WCT et au WPPT. La délégation a appuyé la gestion collective dans ce contexte et a annoncé que l'office des brevets sera chargé de coordonner les initiatives récentes, y compris la mise en œuvre d'un service d'enregistrement unique qui vient d'être approuvée.

101. La délégation de la Malaisie a estimé qu'il est nécessaire de maintenir les activités relatives à la gestion collective dans le programme d'activités du Secteur de la coopération pour le développement. L'échange de données d'expérience doit être encouragé et la coopération et les séminaires régionaux doivent être renforcés, comme la manifestation organisée en Inde en décembre 2001. Seréférant à l'étude, concernant les pays de l'ANASE, sur la coopération régionale possible dans la gestion collective, publiée par l'OMPI, elle a proposé d'accueillir une réunion dans son pays en vue d'examiner ce projet d'étude préliminaire et a fait part du souhait de la Malaisie qu'un atelier soit organisé par la suite.

102. La délégation du Malawi a dit considérer que la gestion collective est encore à l'état embryonnaire en Afrique et que la formation dans ce domaine est un élément essentiel du développement. Actuellement, l'organisme de gestion collective du Malawi (COSOMA) assure une formation au coup par coup. Cette délégation a mentionné l'organisation d'un cours de formation de deux semaines sur le droit d'auteur et la gestion collective comme étant le type de formation qu'exigent les circonstances et a exprimé le vœu qu'il soit prévu de donner ce cours chaque année. Elle a en outre indiqué que certaines sociétés africaines connaissent des problèmes lorsqu'elles doivent transmettre la documentation relative au droit d'auteur nécessaire pour leurs opérations de gestion collective. Elle a suggéré la création d'un réseau pour surmonter ces difficultés et faciliter la transmission électronique de l'information entre les organismes africains de gestion collective. Enfin, elle a dit approuver les activités de l'OMPI dans ce domaine.

103. La délégation de l'Algérie a souligné la richesse du document préparé par le Bureau international qui incite à soutenir le renforcement des activités de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins dans les pays en développement. Bien que l'Algérie ait capitalisé depuis 1973, année de création de l'ONDA, une expérience en matière de gestion collective, il est impératif de conforter ces acquis et de franchir une étape qualitative par la modernisation des outils de gestion compte tenu des développements de techniques de l'information et des normes internationales en la matière. La délégation a mentionné certains objectifs pour la gestion collective, à savoir la modernisation des outils informatiques, la nécessité de prendre en compte la gestion collective des droits voisins - lesquel existent dans son pays depuis 1998 -, et le besoin d'assurer une formation appropriée du personnel. La délégation a référé à l'Atelier sous-régional sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes qui est tenu en juin 2001 à Rabat, et à l'issue duquel un plan d'action a été adopté en faveur de l'Égypte, du Liban, du Maroc, de la Tunisie et de son pays. Elle a



demandésuividecepland’actionenmettantenvaleurladimensionrégionale.Elleasouhaitéquelesactivitésde coopérationpourlespaysendéveloppementsoientpoursuivies pourpermettreunemeilleureprotectiondudroitd’auteuretdesdroitsvoisins,développerla gestioncollectiveetcréerunenvironnementpropiceàlacrédationintellectuelle.Ladélégation anotéavecsatisfactionl’accorddecoopérationconcluentrel’OMPIetlaCISAC.

104. Ladélégationdel’Égypteaditsouscrireentièrementàlapolitiquedel’OMPIdansle domainedelagestioncollectivedudroitd’auteuretdesdroitsconnexes enfaveurdespaysen développement,quiestconsidéréecommeunoutil dedéveloppementéconomique,socialet cultureldesespays.Évoquantlepland’actionadoptédanslecadredel’atelier sous -régional quis’esttenuauMarocenjuin 2001,elleadit avoirhâtequ’ilsoitmisencœuvre.Cette délégationaenoutrinsisté surl’importance d’unrenforcementdelacoopérationetdes échangesdevuesetdedonnéesd’expérienceentrelespaysdelarégiondansledomainedelagestioncollective.

105. LadélégationdeSainte -Lucieafélicitél’OMPIpourl’excellenttravailqu’ilacompli jusqu’àprésentdansledomainedelagestioncollectivedudroitd’auteuretdesdroits connexes.Grâceàlacollaborationentrelarégionetl’OMPI,SainteLucieestpasséeen relativementpeudetempsdustatutdepaysnepossédantaucunsystème degestiondeces droitsàceluidepaysdotéd’unesolidestructuredegestioncollective.Cettedélégationadit considérerleCaribbeanCopyrightLink(CCL)comme uneformuleinnovanteetréussiepour l’enssembledelarégiondesCaraïbesetaajoutéquel’OMPIdevraitaccélérerenforcerson soutienauCCL.Elleestimequ’ilfautfairelasynthèsedelapremière phasedupland’action cibléparrégion(RFAP)pourlarégiondesCaraïbesetpasseràladeuxième phase,quidevrait comprendreuneassistanceauxnouvellessociétésdelarégion,parexemplecellesdu Surinameetd’Antigua -et-Barbuda, oùdesinitiativeslocalessontdéjàencours.Elleanoté queplusieurspaysdelarégion,dontlaDominique,Saint -Kitts-et-Néviset Saint-Vincent-et-les-Grenadines,n’ontpasd’infrastructure,etaproposéquel’OMPIet l’OrganisationdesÉtatsdesAntilles orientales(OEAO)envisagentuneinitiative de collaborationa utitredel’accorddecoopérationOEAO -OMPIenvuedecréerdesociétés degestioncollectivedanslespaysdel’OEAO.Enfin,ladélégationdeSainte -Lucieafait observerqu’il estessentiel,dansunprojetdedéveloppement,deprogrammerdesséminai res éducatifsdestinésauxutilisateursdesœuvresprotégéesparledroitd’auteuretaupublic,afin nonseulementdefairemieuxconnaîtreledroitd’auteur,maiségale mentdefaciliterles activitésdesnouveauxorganismesdegestioncollective.

106. LadélégationdeNamibieafaitpartdesonsoutiensansréserveauprogrammede l’OMPIrelatifàlacrédationd’organismesdegestioncollectivedanslespaysen développement.Elleacitélasociétédegestioncollectivedesonpays,crééeneuf ans auparavantetquiaccomplitleinementsamission.Elleaindiquéquel’organismenational degestioncollectiveassureauxauteursetauxcompositeurs,nonseulementunerédevance, maisaussiunsoutienmoralquilesencourageàcréerdenouvellesœ uvres.Ladélégationa estiméquelesactivitésdegestioncollectivedevraientporterégalementsurdesœuvresautres quemusicales,notammentlesœuvreslittéraires,lesfilmsetlesphotographies.

107. LadélégationdeThaïlandeafélicitél’O MPIdesontravail etaremerciél’enssembledes Étatsmembresd’avoirélulaThaïlandeàlavice -présidencedecetteréunionducomité permanent.Elleasoulignélerôleimportantjouéparl’OMPIdanslacrédationd’organismes degestioncollective.Elle amentionnélesdifficultésrencontréespourconvaincreles consommateursdemusiquedepayerdesredevances.Elleasignaléquecette difficulté nese limitepasàsonpays.Elleaestiméquelestitulairesdedroitsetlesconsommateursdevraient

être mieux informés de leurs droits et obligations, et que l'expérience d'autres pays comme l'Australie ou de pays d'Europe pourrait être profitable pour les pays en développement. Elle a suggéré qu'une étude pourrait être entreprise sur l'expérience des pays en matière de régulation du monopole potentiel des auteurs de musique. La délégation est prononcée en faveur de l'organisation dans l'un des pays de l'ANASE, avec le concours de l'OMPI, d'un atelier sur le cadre régional de gestion collective, dans le cadre du suivi de l'étude préliminaire sur la faisabilité de l'établissement d'un système de gestion collective pour les pays de l'ANASE.

108. La délégation de l'Inde est jointe à la délégation de la Malaisie pour saluer la qualité du Colloque régional sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes pour les pays d'Asie et du Pacifique, qui a eu lieu à Mumbai en décembre 2001. Elle a signalé que la création de logiciels, de multimédia, de musique et de films ainsi que les éditions sont autant de secteurs florissants en Inde, et qu'il est important pour les pays en développement de reconnaître les potentialités économiques que représentent ces secteurs relevant du droit d'auteur. La délégation a déclaré que pour tirer parti du potentiel des pays dans ces domaines, ces secteurs doivent recevoir une protection appropriée. Elle a exprimé le vœu que l'OMPI aide les pays en développement à créer l'infrastructure nécessaire pour constituer une protection pour les droits de propriété intellectuelle attachés à ces secteurs. Elle a indiqué que les activités de gestion collective devraient rester à l'ordre du jour du Secteur de la coopération pour le développement.

109. Le représentant de l'Office européen des brevets (OEB) a cité les conclusions d'un rapport d'une réunion de l'ANASE sur le droit d'auteur, les droits connexes et la gestion collective. L'un des conclusions du rapport de cette réunion était que les législations nationales doivent contrebalancer les droits monopolistiques des organisations de gestion collective. Il a cité à cet égard l'exemple de la législation allemande.

110. Le comité a pris note avec satisfaction des informations figurant dans le document PCIPD/3/5.

Point 7 de l'ordre du jour: plan d'action dans le domaine d'un numérique : mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et l'exécution et les phonogrammes (WPPT)

111. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCIPD/3/9.

112. La délégation du Costa Rica a dit que son pays accorde une grande importance à l'entrée en vigueur de ces deux instruments, qu'il a déjà ratifiés et pour lesquels il a déposé son instrument d'adhésion cette année. Ce traité permettrait de disposer de normes qui non seulement protègent les intérêts des créateurs mais aussi procurent une plus grande confiance pour créer, diffuser et surveiller des œuvres dans l'environnement numérique. Elle a ajouté que leur application permettra aux États de bénéficier de nouveaux avantages car elle mettra en place un cadre juridique adéquat protégeant les investissements étrangers et contribuant à l'économie et à la promotion du commerce électronique. Elle a encouragé les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce traité et à inviter le Bureau international à poursuivre son travail de conseiller pour que ce traité soit dûment respecté.

113. Ladélégationde laSuèdeafélicité l'OMPIdesactivitésà lafoistrèscomplèteset diversifiéesmenéespourpromouvoirleWCTetleWPPT.Elleasouligné l'importancede ce traitésauxfinsdelaprotectiondelacréativitélocaleetdufolklore.Ladélégations'est félicitéedeseffortsdéployésparleBureauinternationalpourévaluerl'importance économique delapropriétéintellectuelle,notammentdu droitd'auteur dans l'économie nationale.Cesétudesontsuffisammentbienconçuespourconvaincrelesresponsables politiquesrécitentsdeporterunnouveaugardslapropriété intellectuelle.Encequi concerneleparagraphe 29dudocumentPCIPD/3/9,ladélégationasoulignéquela miseen œuvredece traitésnenécessiteraaucunerévolutionetqueleplusimportantestdeveillerà unebonneapplicationdesmesuresdeprotectiontechniqueetàunebonnediffusionde l'informationsurlagestiondesdroits.Ilexistesuffisammentdepossibilitésdansledomaine politiquepourquelesavantagessoientrépartisd'unemanièreéquilibrée.

114. LadélégationdesÉtats-Unis d'Amérique'st déclaréésatisfaitedel'entréeenvigueur duWCTetduWPPTcetteannéeetdeseffortsdéployéspar l'OMPIpourpromouvoirleur miseenœuvre.Ilestagréabledeconstaterquece traitésontétéacceptésdemanière universellepuisque lamoitiedespaysqui ontadhéré sontdespaysendéveloppement,40% despaysenttransitionetseulement5% despaysdéveloppés.Àcetégard,ladélégationa pris notedurôledechefde fileassuméparlespaysendéveloppementlorsqu'ils'agitd'accepter l'èredunumérique,montrantainsiqu'ilsreconnaissentque,pourpouvoirparvenirau développementéconomique,il fautcréerunenvironnementpropice.Elle aenoutresouligné quel'étapedéterminantepourcesdeux traités sera lamiseenœuvrede normesreconnueset lerespectdecelles -cipourquel'Internetetl'environnementnumériquesoi entprotégéscontre lapiraterie.Enfin,ladélégationadéclaréqu'elleattendavecintérêtlemomentoùellepourra travailleraveclespaysqui ont déjàadhéréouqui adhérentaux traités en vue de faire du Web un système harmonieux sans piraterie.

115. LadélégationduSoudans'estfélicitéedesnombreuxaspectspositifsetavantages susceptiblesdedécoulerduWCTetduWPPT.Toutefois,certaines questionsensuspens doiventêtrérégléesdemanièreprioritaire dans lecadredelaprotectioninternationale des œuvresetdesinterprétations et exécutions.Ladélégationadéclaréqu' l'accèsauxréseaux numériques,quiestuneconditionindispensableaubonfonctionnementdusystème de protectiondelapropriétéintellectuelledansunenvironnementnumérique,n'estpasà la portée denombreuxpaysendéveloppement,notamment enAfrique.Cela peut constituer un obstaclelorsqu'ils'agitpourcespays d'établir des institutions de créateurs, d'artistes interprètes et exécutants et de producteurs permettant derelever les défis del'èrenumérique demanièreà bénéficierdesavantages découlant destraités.Lacréationderéseaux numériques suppose des connaissances techniques, un savoir-faire, des connexions et une infrastructure de base qui ne sont pas facilement disponibles dans denombreuxpays.La délégationaestiméqu'ilseraitimportantd'élargir aux savoirstraditionnels et aux expressions du folklore, qui représentent l' inventivité et la créativité, la protection conférée par le WCT et le WPPT aux œuvres créées dans l'environnement numérique. Les travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirstraditionnels et au folklore devraient être appuyés et débouchés sur des résultats concrets.Elle a ajouté que, si le WCT et le WPPT prévoient une protection pour un certain nombre d'œuvres folkloriques et d'œuvres d'art, les obligations découlant de ce traités risquent de ne pas produire l'effet escompté dans denombreuxpays, à savoir que les créateurs et les détenteurs des savoirstraditionnels locaux devraient tirer des revenus et des bénéfices de leurs œuvres afin d'améliorer leur niveau de vie.Ladélégationest restée sceptique quant à la question des savoirs si les investissements dans un nombre considérable de pays en

développement conduiraient à d'importantes créations d'emplois pour la population locale car, dans la plupart des cas, les investisseurs tiennent à assoir leur investissement sur des infrastructures modernes, des techniques de pointe et des compétences poussées, de sorte que la solution préférable consiste à importer celles-ci de l'étranger.

116. La délégation de la République de Corée reconnaît un rôle important que peuvent jouer le WCT et le WPPT à l'ère du numérique. Elle a observé que le fait que les pays qui ont adhéré à ces traités soient dans une large mesure des pays en développement et des pays en transition constitue à la fois une bonne et une mauvaise chose. La délégation a demandé à l'OMPI d'encourager les pays développés à adhérer à ces traités.

117. La délégation de l'Algérie a mis en avant les avantages que revêt l'adhésion aux traités de l'OMPI, le WCT et le WPPT, comme un moyen de faire face aux défis de l'évolution des technologies numériques, de préserver les intérêts des créateurs afin de les prémunir contre l'utilisation non autorisée de leurs œuvres et de promouvoir la créativité. Elle a fait part de la volonté de l'Algérie d'adapter son système juridique à un nouvel environnement technologique et aux normes internationales afin d'être en mesure d'adhérer aux WCT et WPPT. Elle a encouragé l'OMPI à poursuivre sa coopération pour la mise en œuvre des deux traités, non seulement sur le plan de la modernisation législative mais également pour créer un environnement propice au respect des droits qu'ils consacrent.

118. La délégation du Sénégal a félicité l'OMPI pour les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre des traités WCT et WPPT. Elle a annoncé la ratification par le Sénégal du WCT et du WPPT et son intention de demander l'assistance technique de l'OMPI en vue de l'adaptation de la législation aux dispositions des deux traités. La délégation s'est interrogée quant au fait que peu de pays industrialisés aient ratifié les deux traités. Elle a conclu en insistant sur la nécessité pour l'OMPI de cibler son action dans le domaine de la vulgarisation et de la sensibilisation des personnes intéressées, à savoir les créateurs qui bien souvent ont une connaissance très limitée de leurs droits tels que consacrés dans les conventions internationales.

119. Le Secrétariat, en réponse aux questions soulevées, a dit que le Bureau international, et plus particulièrement son secteur du droit d'auteur, va continuer à promouvoir le traité et à organiser des forums, etc., sur les questions de mise en œuvre, qui viseront aussi les pays industrialisés dans la mesure nécessaire. Le fait que, par exemple, des pays d'Europe occidentale ne sont pas encore devenus parties au traité tient apparemment à la nécessité de passer d'abord par un processus régional d'harmonisation du droit d'auteur dans le cadre de l'Union européenne, puis d'adopter des textes législatifs de mise en œuvre à l'échelon national. Il a convenu avec la délégation du Sénégal que, outre la mise en place d'une législation mettant en œuvre ces traités, il convient d'en renforcer les activités de sensibilisation du public et des milieux professionnels concernés dans les États membres de l'OMPI et de faire mieux connaître les avantages d'un système moderne de protection du droit d'auteur. Le programme de coopération pour le développement de l'OMPI couvre également ces domaines. En réponse à la délégation du Soudan, il a convenu que la nouvelle protection prévue par le WPPT en ce qui concerne les interprétations et exécutions d'éléments du folklore ne couvre pas intégralement la nécessité de protéger le folklore à l'échelon international. Le Bureau international partage l'idée de cette délégation que le comité intergouvernemental chargé de cette importante question devrait apporter des résultats concrets. En ce qui concerne l'équilibre entre les mesures techniques destinées à contrôler l'accès aux objets protégés par le droit d'auteur et les limitations et exceptions en faveur des utilisateurs que les législations nationales peuvent prévoir, il a confirmé que la disposition de

l'Accord sur les ADPI relative à la limitation et exceptions a été repris dans les deux traités de l'OMPI; cependant, il y a un équilibre délicat à trouver entre ces règles et les dispositions de traités relatives à la protection juridique de techniques de contrôle d'accès, et le Bureau international tient compte dans son assistance en matière législative ainsi que dans ses ateliers, etc. sur les questions de mise en œuvre.

120. Le comité a pris note avec satisfaction des informations figurant dans le document PCIPD/3/9.

Point 8 del'ordre du jour : activités en matière d'automatisation des offices de propriété intellectuelle

121. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCIPD/3/4.

122. La délégation de l'Espagne a marqué son intérêt pour le projet d'automatisation, qu'elle voit comme un moyen d'améliorer le travail des offices de propriété intellectuelle. Elle a parlé des incidences positives du séminaire tenu au Brésil sur la propriété industrielle, le PCT et la communication électronique. Cette délégation a réaffirmé l'intérêt de l'Espagne pour les projets d'automatisation, qui faciliteront l'échange d'informations en matière de brevet et le dépôt électronique des demandes de brevet, ainsi que la liaison avec l'Office des brevets des États-Unis d'Amérique et le reste du monde pour la région Amérique latine et Caraïbes.

123. La délégation de Cuba a exprimé sa reconnaissance pour les soutiens techniques apportés par l'OMPI à la région Amérique latine et Caraïbes et elle a vivement encouragé les offices nationaux à jouer un rôle plus actif. Elle a remercié l'Organisation pour l'installation du WIPONET, indiquant que l'équipement destiné à son utilisation s'intégrera à l'infrastructure technique existante dans les offices nationaux, permettant d'installer les supports informatiques pour les brevets et les marques. Elle a accueilli avec satisfaction et appuyé les projets sur les publications électroniques à l'intention des pays d'Amérique latine pour la publication de textes intégraux des documents de brevets espagnols, ainsi que le travail effectué par l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques à cet égard.

124. La délégation de Sainte-Lucie a dit son attachement à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, qui améliore la productivité des offices. Elle a exprimé sa satisfaction du système d'information régional sur les marques pour les Caraïbes qui a déjà été mis en place dans les offices de propriété intellectuelle de la Barbade, de la Trinité-et-Tobago et de la Jamaïque et a signalé que le même système sera installé à Sainte-Lucie dans les deux mois. Elle est tout espoir en quiétude de ce que le kit WIPONET ne puisse servir à d'autres activités dans l'office, ce qui crée une contrainte pour les petits offices de propriété intellectuelle. Elle a instamment prié le Bureau international d'engager des discussions avec les fournisseurs de kit afin que ce problème puisse être résolu.

125. La délégation de l'Éthiopie a remercié l'OMPI pour toute l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités apportés à l'Éthiopie au fil des ans et en particulier a exprimé sa reconnaissance pour l'inclusion de l'Éthiopie parmi les six pays pilotes choisis pour le projet d'automatisation des offices de propriété intellectuelle en Afrique.

126. LadélégationduNicaraguaasignalé l'importantinvestissement enressourceshumaines queleNicaraguaconsentipour l'automatisationdesonofficedepropriétéintellectuelle.À cetégard,elle arenduhommageàlaSuèdeetà l'Espagnepourleurassistanceenfaveurdece projet.Ladélégationamarquésónappuiauprojet WIPONET.

127. LadélégationdelaColombiearemerciél'OMPIpoursontavaildanslarégion AmériquelatineetCar aïbesetnotéquelaColombieaétéparmilés sept paysoù l'OMPIa envoyédessmissionsd'automatisation.Elleainsisté sur l'importancederenforcerlesoffices depropriétéintellectuelleetavivementssouhaitéquedesaccordsdecoopérationsoient sig nés enplusgrandnombreavecd' autrespaysindustrialisésdésireuxd' aiderlespaysen développement.

128. LadélégationduKenyaconstaté qu'il existedelonguedateunecoopérationentre l'OMPIetleKenya,dontelles'estfélicitée;ellea enparticuliermentionné l'aideà l'automatisation,engagéedès 1995.Àcetégard,ladélégationaremerciél'OMPId' avoir choisileKenypourfigurerparmilés six payspilotesduprojetd'automatisationdesoffices depropriétéintellectuelleenAfriqu e.Cettedélégationaégalementévoquéavec reconnaissancel' aidereçuedel'OMPIautraversdesplansd' actionciblésparpaysetdu projet WIPONETetelleareaffirmésónattachementàlapoursuitedecettecoopération.

129. LadélégationduNi gériaaexprimésagratitudepour l'assistancefourniepar l'OMPIà l'Officenigériandesbrevets,desdessinsetmodèlesetdesmarquesainsiquepour l'installationdeskits WIPONET.Elleademandé quecetteassistancesoitétendueà l'Office nigériand udroitd' auteuretauxdeux sociétésdeperceptionagréesduNigéria.

130. LadélégationdelaJamaïqueestditesatisfaitedel' assistancefourniepar l'OMPIeta évoquélaréuniontenueàlaBarbadeen2001,quiaaboutià l'élaborationetà lamiseen placed' unsystèmedesmarquespourlesCaraïbes.Ellearemerciél'OMPIpourles trois missionsconsacréesà l'automatisationqu' elleaeffectuéesauprèsdel' officede propriéétéintellectuelledelaJamaïqueetpour l' assistancequ' elleafo urniedanslecadredu pland' actioncibléparpays.Ladélégationainsisté surlefaitquel' automatisationetla formationdemeurentdesprioritéspourlaJamaïqueetquelesactivitésconcrètesautitredu pland' actionciblédoiventse poursuivre.

131. Ladélégationdel'Égypteamis l' accentsurl' importanceduprojetd' automatisation, quicontribueà l' efficacitédesofficesdepropriétéintellectuelle.EllearemerciéleBureau internationalpoursonassistancetechniqueàcetégardcarc elle-ciapermiseréaliseravec succès l' automatisationdel' Officeégyptiendesbrevets.Cettedélégationaenoutresouligné lanécessitéd' unéchanged' informationsdanscedomaine.

132. LadélégationduPérouaremerciél'OMPIpour l' automa tisationdesofficesde propriéétéintellectuelleetaajouté qu' ellesefélicitedelatenueprochained' unséminaire WIPONETAuPérou.Elleaindiquéquesonpayss' intéressefavorablementàlapublication électroniquedesinformationsrelativesàlapro priétéindustrielle.

133. LadélégationduMozambiqueaattirél' attentiondesparticipantsurlesincidences considérablesquel' automatisationpeutavoirlamodernisationdesofficesdepropriété intellectuelledespaysendéveloppement,no tammentduMozambique,etaajoutéqueson paysabeaucoupinvestidans l' infrastructureetlesmodalitésadministrativespourleprojet WIPONET.Àcetégard,legouvernementduMozambique'stengagéàeffectuerune évaluationnationaledesesindustrie senvued' uneéventuelleadaptationauxnouvelles

technologies, desorte que les techniques de l'information apportées dans le cadre du projet WIPONET constitueront une contribution cruciale. Le défi auquel doivent faire face l'OMPI et les offices de propriété intellectuelle est la transformation des offices travaillant selon des méthodes fondées sur l'utilisation du papier et disposant d'une infrastructure et d'un outillage technique inadéquats des offices entièrement automatisés. Cette délégation met l'accent sur la nécessité de prévoir la formation des ressources humaines comme l'un des éléments essentiels des projets d'automatisation. Elle réaffirme l'intérêt du Mozambique pour ce programme.

134. La délégation de la Suède, faisant référence au paragraphe 22 du document PCIPD/3/4, s'est dite satisfaite que les activités d'automatisation visent à la fois les offices de propriété industrielle et les systèmes de gestion collective. Elle a fait remarquer que, bien qu'il n'y ait pas à proprement parler d'enregistrement dans les sociétés de perception, celles-ci doivent traiter d'énormes quantités d'informations sur les droits, les œuvres et les utilisateurs, travail qui sera facilité par l'automatisation. À son avis, l'automatisation des offices de propriété intellectuelle est également importante du fait que l'article 62 de l'Accord sur les ADPIC stipule que, en ce qui concerne l'acquisition de droits de propriété intellectuelle, il faut respecter des procédures qui permettent l'octroi ou l'enregistrement du droit dans un délai raisonnable de manière à éviter un raccourcissement injustifié de la période de protection.

135. Le représentant de l'OAPI a exprimé sa gratitude à M. Castelo, directeur général de l'Institut national français de la propriété industrielle pour leur soutien et leurs conseils dans la mise en place de l'automatisation de l'OAPI depuis la réception des demandes jusqu'à la publication de son bulletin officiel de la propriété intellectuelle. Il a indiqué que l'OAPI s'intéresse particulièrement à l'automatisation des offices des États membres afin que des relations de travail plus étroites puissent s'établir. Il a demandé instamment à l'OMPI de prendre ces préoccupations en considération car l'automatisation des offices nationaux et une liaison avec les systèmes de l'OAPI permettent une coopération plus étroite et une intégration plus poussée en matière de propriété intellectuelle au sein de la région.

136. Le représentant de l'ARIPO a réaffirmé l'importance que son organisation attache à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, en particulier à celle de son secrétariat à Harare et des offices des États membres, et a remercié l'OMPI d'avoir mis en œuvre avec succès le projet WIPONET dans son secrétariat. L'ARIPO compte sur une réalisation concluante des projets d'automatisation au Kenya, au Lesotho, au Zimbabwe et en Namibie. Le représentant de cette organisation a demandé instamment à l'OMPI d'accélérer la mise au point du logiciel qui sera utilisé dans les projets d'automatisation prévus pour les États membres, afin qu'ils puissent tirer profit de systèmes informatiques et qu'un lien entre leurs bases de données et celle de l'ARIPO soit établi. C'est d'autant plus souhaitable que le logiciel POLITE (mis au point par l'OEB) de l'ARIPO elle-même est en phase d'essai et sera opérationnel d'ici à janvier 2003. Ce représentant a évoqué brièvement le plan quinquennal relatif aux techniques de l'information (ARIVISION) adopté l'année dernière en novembre par son conseil administratif qui, se fondant sur WIPONET et POLITE, s'efforce de faire en sorte que l'ARIPO soit prête à passer au dépôt électronique d'ici à 2006. Le choix de cette année tient d'une part au fait que, premièrement, d'ici à 2006, la plupart des États membres de l'ARIPO devront se conformer aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC et, deuxièmement, que le Traité sur le droit des brevets (PLT) amènera sans doute certains offices de propriété intellectuelle à cesser d'accepter les demandes sur papier à partir du 2 juin 2005.

137. Le Secrétariat s'est félicité des remarques et observations constructives et encourageantes des délégations sur ce point et a affirmé l'importance que l'OMPI attache à la mise en œuvre du projet d'automatisation des offices de propriété intellectuelle. Il a informé le comité permanent que la mise en œuvre du projet d'automatisation en Afrique commence par le Kenya, l'un des pays pilotes, en novembre 2002.

138. Le comité permanent a pris note avec satisfaction des informations figurant dans le document PCIPD/3/4.

Point 9 de l'ordre du jour : aspects positifs de l'utilisation des systèmes mondiaux de protection

139. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents PCIPD/3/7 et PCIPD/3/8.

140. La délégation de l'Inde a souligné que depuis son adhésion au PCT, en décembre 1998, l'Inde a enregistré les plus forts taux de croissance en ce qui concerne l'utilisation du système découlant de ce traité. Les secteurs de la population ayant eu recours au système du PCT pour l'obtention d'une protection par brevet à l'étranger (chercheurs, inventeurs, sociétés et universités) ont été de plus en plus nombreux. C'est ainsi qu'en ce qui concerne le dépôt de demandes internationales les chiffres ont doublé chaque année. Cette délégation a aussi mis l'accent sur le fait que l'Inde est aujourd'hui devenue le troisième utilisateur du monde en développement, le quatrième parmi les pays en développement et les pays en transition et le vingt-deuxième au niveau mondial. En outre, le Conseil indien de la recherche scientifique se place au deuxième rang parmi les principaux utilisateurs du PCT dans le monde en développement. La délégation de l'Inde a exprimé sa gratitude à l'OMPI et en particulier à M. Castelo et à ses collègues pour l'organisation dans son pays de séminaires et d'ateliers qui ont été extrêmement profitables à toutes les parties prenantes du système. Elle a recommandé le maintien et le renforcement de la coopération en complément des efforts déployés par le Gouvernement indien. Elle a également plaidé en faveur de l'organisation de programmes d'informations spécialisés destinés aux fonctionnaires, aux responsables politiques, aux universitaires, aux agents chargés de l'exécution des lois, aux conseillers brevets, aux enseignants et aux étudiants.

141. La délégation de la Fédération de Russie a souligné l'importance que le gouvernement de son pays attache aux traités de l'OMPI, et notamment au PCT. Elle a dit que, étant donné le succès de la mise en œuvre du PCT dans la plupart des pays, il est important de promouvoir le recours à ce traité dans les pays en développement et dans les pays en transition. Elle a recommandé une réduction des taxes du PCT en faveur des pays en développement et des pays en transition et a invité l'OMPI à renforcer son assistance pour l'organisation de séminaires, d'ateliers et de missions. Elle a estimé qu'une réduction des taxes permettrait à ces pays de consacrer les crédits correspondants à leurs propres systèmes nationaux. Elle a aussi recommandé la création d'une bibliothèque électronique pour accélérer la mise en œuvre du PCT. L'accès à cette bibliothèque devrait être facilité pour les offices de brevets et de marques ainsi que pour les parties prenantes du système. La question du financement resterait à régler étant donné que les documents de la bibliothèque électronique devraient être traduits en chinois et en russe. Cette même délégation a également recommandé l'établissement de liens de coopération pour renforcer l'efficacité du traitement des demandes



auseindesofficesdebrevets.ElleaégalementinvitéleBureauinternationalàfournirune assistanceparl'intermédiaired'expertsdansledomainedel'évaluationetdutransfertde technologie.ElleaenfinremerciéleBureauinternationaldesonconcoursetdeson assistance,spécialementdansledomainedu PCT.

142. LadélégationduMarocaremerciél'OMPIdelacoopérationdontabénéficiéson pays dansledomainedu PCT.ElleaditqueleGouvernementmarocainnégocieavecles exportateursetarappeléqu'ilrenforcerasacoopérationavecleBureauinternationalpour mieuxfaireconnaîtrele PCTetenaccroîtreesuccès.Elleadécritl'expériencepositivede sonpaysencequiconcernelesystème deMadrid.Cesystèmeatrèsbienfonctionné,comme entémoignenotammentl'augmentationdel'utilisationetdelaprotectiondemarques étrangèresaumaroc.Iln'envapasdemême,malheureuseme nt,ensensinverse,pourcequi estdesmarquesnationales.LadélégationduMarocaparconséquentféliciteleBureau internationaldesepreoccuperdufaitquelesystème deMadridestinsuffisammentutilisépar lesentreprisesnationalesdenombreux paysendéveloppement.Elleaindiquéqueson gouvernementcommenceaussiàœuvreraveclesentreprisesnationales,etnotammentles entreprisesexportatrices,pourmieuxfaireconnaîtrelesystème deMadrid,etasouhaitéque cesactivitéssoientrenforcées,avecleconcourdel'OMPI,afindecorrigerledéséquilibre existantetfaireensortequelesentreprisesnationalespuissentmieuxtirerpartidesavantages dusystème.

143. LadélégationdeCubaasoulignél'excellenttravailde laDivision despaysen développement(PCT),notammentencequiconcernelecoursdeformationalogiciel PCT-EASYdonnéaupersonnel del'officeetauxutilisateursdusystème.Elleaaussi,plus généralement,remerciéladivisiondesonaidepourlamiseenœuv redutraitéetsoulignéque lesÉtatsmembresquisontdespaysendéveloppementdoiventparticiperplusactivementau projet PCT-SAFE,quipermettaitledépôt dedemandesinternationalesenligne.Elleaenfin remerciélaDivisiondespaysendéveloppement(système deMadridetdeLa Haye)de l'assistanceetduconcoursfournisàsonpays.Elles'estditessatisfaitesdusoutienconstant prodiguéencequiconcernelamiseenœuvreetl'administrationdusystème deMadrid.Elle aenparticulierfélicité l'OMPI d'avoirorganiséunpeuplustôtdansl'annéel'ateliersurla miseenœuvreetl'administrationdusystème deMadridàl'intentiondespaysen développementetdespaysentransitionquisontmembresdusystème.

144. LadélégationdesÉtats-Unis d'Amérique'estditeheureused'annoncerl'adoptionde lalégislationportantratificationduProtocoledeMadrid,quipermettiràsonpaysde participerausystème deMadrid dès que les procédures nécessairesaurontété misesenplace, dansle courantdel'annéeprochaine.

145. LadélégationduSoudanasignaléque,bienquesonpayssoitconsidérécommefaisant partiedespayslesmoinsavancés,ilacomencéàmettreenœuvrel' PCTaudébutdes années 90etareçudenombreusesdemandesparl'intermédiairedel'officerécepteur.Ellea ajoutéquecertainsdéposantsetinventeurssesontinterrogéssurlesecretetlaconfidentialité dusystème du PCT.Elleaexprimél'espoirderecevoir l'assistance nécessaire pour l'améliorationdu service.Elleaenfinsoulignéque,malgré laréductionde75% decertaines taxesdu PCT,le montantàacquitteresttrèsélevépourlesdéposantssoudanais.Ellea demandéunenouvellevisiondusystème destaxes.

146. Ladélégationdel'Égypteaindiquéquel'Égypteprocèdeauxformalités d'adhésionau PCTetaexprimésesremerciementsauBureauinternationalpoursacoopérationvisantà facilitercetteadhésion.ElleaévoquéenparticulierlecolloquenationaltenuenÉgypte

en 2001, qui a rencontré un franc succès. La délégation a réaffirmé que l'utilisation effective du système permettrait aux pays en développement de saisir des questions relatives aux savoirs traditionnels. Elle a évoqué à cet égard la proposition visant à inclure les savoirs traditionnels dans l'état de la technique selon le PCT, indiquant qu'ils agissent d'une proposition très utile qui pourrait contribuer à élargir l'utilisation du système parmi les pays en développement. La délégation a également rappelé que son pays est partie aux systèmes de Madrid de La Haye et a souligné que sans réserve à la déclaration faite par la délégation du Maroc. Les systèmes de Madrid de La Haye sont sous-utilisés par les entreprises des pays en développement et l'OMPI doit intensifier ses activités de coopération pour aider les exportateurs et les industriels en Égypte à mieux utiliser ces systèmes, notamment en ce qui concerne la protection des marques et des dessins ou modèles à l'étranger. La délégation a exprimé le souhait que l'utilisation accrue de ces systèmes permette également de traiter les questions relatives aux savoirs traditionnels.

147. La délégation du Nicaragua a indiqué que l'adhésion au PCT est en visagée afin de promouvoir le développement et l'innovation au niveau national. Elle a dit espérer que les instruments d'adhésion seront rapidement transmis à l'OMPI et que l'Organisation apportera son concours à la mise en œuvre du traité.

148. La délégation du Kenya a souligné que le Gouvernement du Kenya est conscient de l'importance des droits de propriété intellectuelle en tant qu'outil commercial et pierre angulaire d'une politique économique moderne. Elle a ajouté que le Kenya a établi les mécanismes nécessaires pour assurer une gestion efficace des droits de propriété intellectuelle dans le pays. Elle a souligné que le Kenya est partie à de nombreux traités de propriété intellectuelle, dont le PCT et le système de Madrid, et que la plupart des objets de propriété industrielle et de droit d'auteur et la plupart des variétés végétales peuvent être protégés au Kenya. La délégation a fait valoir que l'OMPI doit assurer que le système de la propriété intellectuelle tient compte des besoins des pays en développement, concernant en particulier les incidences sur le développement socioéconomique de ces pays et la nécessité d'éviter les conflits avec les objectifs de développement. Elle a ajouté qu'une nouvelle législation en matière de propriété intellectuelle a été adoptée afin de tenir compte des changements intervenus sur la scène locale, régionale et internationale, ce qui a permis d'améliorer et de renforcer la protection, l'application et la gestion des droits de propriété intellectuelle dans le pays et d'assurer le respect des obligations internationales. Elle a également souligné l'importance de l'information technique divulguée dans les documents de brevet et a indiqué que le KIP I est doté d'un centre de documentation en matière de brevets qui contient plus de 12 millions de documents de brevet de toutes les régions du monde. L'une des fonctions du KIP I consiste à mettre à la disposition du public les informations contenues dans cette base de données. Le Kenya a poursuivi sa coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle en devenant partie à plusieurs systèmes mondiaux de protection et en devenant membre de l'OMC, et le pays prend actuellement des mesures en vue d'adhérer à d'autres instruments multilatéraux du même type.

149. La délégation de la République de Corée a fait état d'un accroissement considérable des demandes selon le PCT déposées dans son pays au cours des cinq dernières années. En 2001, les personnes ayant l'nationalité de la République de Corée ou ayant leur domicile dans ce pays ont déposé le nombre le plus élevé de demandes internationales (2318) parmi les pays en développement, ce qui place ce pays au huitième rang mondial pour le nombre de dépôts selon le PCT. La délégation a exprimé ses remerciements à l'OMPI pour ses efforts et sa coopération en matière de sensibilisation aux avantages du PCT. Elle a souligné que les taxes

du PCT restent néanmoins hors de portée de la plupart des petites et moyennes entreprises (PME) et des inventeurs indépendants. La délégation a demandé d'étudier les possibilités de réduction des taxes du PCT pour les PME et les inventeurs indépendants. Elle a annoncé que son pays sera en mesure d'adhérer au Protocole de Madrid dans un avenir proche.

150. Le représentant de l'ARIPO a évoqué le lien entre l'ARIPO et le Protocole de Harare, ainsi que l'évolution du nombre de pays membres de l'ARIPO adhérant au PCT (qui est passé de 3 à 10) avant et après le lien formel entre l'ARIPO et le Protocole de Harare. Il a dit attendre avec intérêt le jour où tous les États membres de l'ARIPO seront parties au PCT. Le représentant a exprimé ses remerciements à l'OMPI pour l'assistance rendue aux États membres et à l'ARIPO elle-même dans le domaine du PCT. Il a réaffirmé que, en dépit des nombreux séminaires consacrés au PCT, le nombre de demandes PCT émanant de la région reste peu élevé. Le représentant a prié la Division des pays en développement (PCT) d'étudier la possibilité d'organiser de nouveaux séminaires au cours des deux années à venir.

151. Le comité a pris note avec satisfaction des renseignements contenus dans les documents PCIPD/3/7 et PCIPD/3/8.

#### Point 10 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport

152. Le comité a adopté le projet de rapport à l'unanimité.

#### Point 11 de l'ordre du jour : clôture de la session

153. Les délégations du Venezuela, de l'Égypte et du Brésil, tout en se félicitant du travail accompli par la présidente et par le Secrétariat, se sont accordées à dire qu'il faudra à l'avenir trouver un moyen de reproduire dans le rapport les conclusions présentées par la présidence au titre de chacun des points de l'ordre du jour. Elles ont également indiqué que des questions importantes ont été évoquées au cours de la réunion, comme la nécessité d'accroître les ressources allouées aux activités de coopération pour le développement et de donner une impulsion à certains programmes, tels que la spécialisation de l'académie, ainsi qu'à la prise en considération des éléments de la Déclaration ministérielle de Dohar relatifs à l'Accord sur les ADPIC et à la santé publique, points qui ne sont pas repris dans les conclusions présentées par la présidence.

154. La délégation de la Barbade, parlant au nom du GRULAC, a espéré que le Secrétariat intégrera et mettra en œuvre les différentes recommandations formulées au cours de la session du comité, concernant en particulier la nécessité d'accroître les ressources de tous ordres allouées aux activités de coopération pour le développement. Elle a conclu en disant qu'il faudra en tenir compte lors de la prochaine session du Comité du programme et budget.

155. La délégation de l'Inde, parlant au nom du groupe des pays asiatiques, a insisté sur l'utilité des délibérations qui ont eu lieu tant en séance plénière qu'au cours du Forum sur les questions stratégiques pour l'avenir. Cette réunion a permis d'examiner différentes activités menées dans le secteur de la coopération pour le développement, ainsi que le travail connexe accompli par d'autres divisions de l'OMPI en matière de développement. La délégation a formé le vœu que les recommandations faites au cours de la session soient incorporées dans les lignes directrices des programmes de formation afin de les renforcer.

156. La délégation de la Chine a souligné que le plan de déroulement de la session constitue un progrès important. Elle a souhaité qu'à l'avenir un nombre plus important de questions soit soumis à l'examen des délégations dans le cadre du forum.

157. Dans ses observations finales, M. Roberto Castelo, aum du directeur général, remercie les participants de la session pour la manière dont les délibérations se sont déroulées. Il a souligné qu'à cette occasion une nouvelle structure a été mise en place, à la satisfaction des délégations. Il a également indiqué que le forum a débouché sur des conclusions importantes qui devraient guider les activités du secteur. Il remercie toutes les délégations pour leur esprit constructif et leur franchise ainsi que le président pour la manière dont elle a conduit les travaux.

158. Le président a prononcé la clôture de la session.

[L'annexe suit]

ANNEXE/ANNEX

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES  
(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)  
(in the alphabetical order of the names in French of the States)

ALGÉRIE/ALGERIA

Rabéa MORSI (Mlle), directrice des affaires juridiques et des relations internationales, Office national des droits d'auteur et droits voisins (ONDA), Alger

Nor-Eddine BENFREHA, Conseiller, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Verena WOLF (Ms.), Legal Adviser, International Industrial Property Section, German Patent and Trade Mark Office, Munich

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Abdullah AL-ZAMIL, Directeur, Technical Services, General Directorate of Patents, King Abdul-Aziz City for Science and Technology (KACST), Riyadh

Mazin BINSHAFI, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ARGENTINE/ARGENTINA

Graciela H. PEIRETTI (Mrs.), National Director of Copyright, Directorate General of Copyright, Buenos Aires

Marta GABRIELONI (Mrs.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Susan FARQUHAR (Mrs.), Director, External Relations, IP Australia, Canberra

BANGLADESH

Syed Akhter HOSSAIN, Controller of Patents and Designs, Patent Office, Dhaka

Kazi Imtiaz HOSSAIN, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BARBADE/BARBADOS

Nicole CLARKE (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS/BELARUS

Irina EGOROVA (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BÉNIN/BENIN

Samuel AMEHOU, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

E.F. Bienvenu ACCROMBESSI, Deuxième secrétaire, Mission permanente, Genève

BOLIVIE/BOLIVIA

Mayra MONTERO CASTILLO (Mrs.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL/BRAZIL

Antônio de AGUIAR PATRIOTA, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Leonardo Cleaver de ATHAYDE, Secretary, Permanent Mission, Geneva

BURKINAFASO

Ousman KABORÉ, Directeur général, Société de recherche et de conception (SRC),  
Ouagadougou

CANADA

Diane BRAZEAU (Mrs.), Project Officer, International Affairs, Canadian Intellectual  
Property Office (CIPO), Hull

Cameron MACKAY, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHILI/CHILE

Rogelio Fernando CAMPUSANOSAEZ, Conservador de Patentes, Departamento de  
Propiedad Industrial, Ministerio de Economía, Fomento y Reconstrucción, Santiago

CHINE/CHINA

SHEN Rengan, Deputy Commissioner, National Copyright Administration of China (NCAC), Beijing

TIAN Lipu, Deputy Commissioner, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

LI Yanmei (Mrs.), Project Administrator, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

HAN Li (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE/COLOMBIA

Luis Gerardo GUZMÁN VALENCIA, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

CONGO

Delphine BIKOUTA (Mlle), Premier conseiller, Mission permanente, Genève

COSTARICA

Alejandro SOLANO -ORTIZ, Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

CUBA

Mariá delos Angeles SÁNCHEZ TORRES (Sra.), Directora General, Oficina Cubana de la Propiedad Industrial (OCPI), La Habana

Miguel JIMÉNEZ ADAY, Director General, Centro Nacional de Derecho de Autor (CENDA), La Habana

ÉGYPTE/EGYPT

Naela GABR (Mrs.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Amgad ABDELGHAFAR, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Somaya MOHAMED ELFAWAKHRY (Mrs.), Director of the International Agreements Section, Department of Trademarks and Industrial Designs, Administration of Commercial Registration, Cairo

Lamiaa EL -MOUGY (Ms.), Information Specialist, Patent Office, Academy of Scientific Research and Technology (ASRT), Cairo

Ahmed ABDELLATIF, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ELSALVADOR

Ramiro RECINOS TREJO, Ministre conseiller, Mission permanente, Genève

ÉQUATEUR/ECUADOR

Rafael PAREDES, Ministro, Representante Alterno, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE/SPAIN

Pedro COLMENARES, Subdirector, Propiedad Intelectual, Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, Madrid

Ignacio GILOSES, Técnico Superior Jurista, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Madrid

Javier MORENORAMOS, Subdirector General, Cooperación Internacional, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Madrid

Maria Jesús UTRI LLA (Sra.), Subdirección General de Propiedad Intelectual, Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, Madrid

Ana PAREDES (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ESTONIE/ESTONIA

Hene LEHT (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Dominic KEATING, Permanent Mission, Geneva

Michael A. MEIGS, Economic Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Ria THOMAS (Ms.), Economic Officer, Permanent Mission, Geneva

ÉTHIOPIE/ETHIOPIA

Fisseha YIMER, Ambassadeur, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Esayas GOTTASEIFU, First Secretary, Permanent Mission, Geneva



WoinshetTADESSE(Ms.),FirstSecretary,PermanentMission,Geneva

FÉDÉRATIONDERUSSIE/RUSSIANSFEDERATION

OlegDOBRYNIN,Deputy HeadofDivision,FederalInstituteofIndustrialProperty,Russian AgencyforPatentsandTrademarks(ROSPATENT),Moscow

MikhailKOSOVSKIY,Counsellor,RussianAgencyforPatentsandTrademarks (ROSPATENT),Moscow

FRANCE

Jean-BaptisteMOZZICONACCI,Ch efdeService,Institutnationaldelapropriétéindustrielle (INPI),Paris

MichèleWEILGUTHMANN(Mme),Conseiller(Affairesjuridiques),Missionpermanente, Genève

GAMBIE/GAMBIA

EllenN'JIE(Mrs.),InspectorofCompanies,RegistrarGeneral'sDepartment,Banjul

GRÈCE/GREECE

AndreasCAMBITSIS,MinisterCounsellor,PermanentMission,Geneva

DaphneZOGRAFOS(Ms.),Advisor,PermanentMission,Geneva

GUATEMALA

AndrésWYLD,FirstSecretary,PermanentMission,Geneva

HAÏTI/HAITI

MoetsiM.DUCHATELLI ER(Mlle),Conseiller,Missionpermanente,Genève

HONDURAS

BenjamínZAPATA,Embajador,RepresentantePermanente,MisiónPermanente,Ginebra

GracibelBUFIGUEROA(Sra.),Consejera,MisiónPermanente,Ginebra

HONGRIE/HUNGARY

VeronikaCSERBA(Mrs.),LegalOfficer,HungarianPatentOffice,Budapest

INDE/INDIA

HardeepSinghPURI,Ambassador,PermanentRepresentative,PermanentMission,Geneva

DebabrataSAHA,DeputyPermanentRepresentative,PermanentMission,Geneva

PreetiSARAN(Mrs.),Counsellor(Economic),PermanentMission,Geneva

IRAN(RÉPUBLIQUEISLAMIQUED')/IRAN(ISLAMICREPUBLICOF)

AliHEYRANINOBARI,Counsellor,PermanentMission,Geneva

ITALIE/ITALY

SemFABRIZI,FirstSecretary,PermanentMission,Geneva

JAMAÏQUE/JAMAICA

SymoneBE TTON(Ms.),FirstSecretary,PermanentMission,Geneva

JAPON/JAPAN

TakashiYAMASHITA,FirstSecretary,PermanentMission,Geneva

ToruSATO,FirstSecretary,PermanentMission,Geneva

KAZAKHSTAN

MuratTASHIBAYEV,Counsellor,PermanentMission,Geneva

KENYA

NorahK.OLEMBO(Mrs.),ManagingDirector,KenyaIndustrialPropertyInstitute,Nairobi

MboiE.MISATI,PatentExaminer,KenyaIndustrialPropertyInstitute,Nairobi

LESOTHO

Moeketsi Daniel PALIME, Chief Industrial Property Counsel, Registrar General's Office,  
Maseru

LIBAN/LEBANON

Nazih HACHEM, Assistant du Chef, Service de la propriété intellectuelle, Ministère de  
l'économie et du commerce, Beyrouth

MADAGASCAR

Olgatte ABDOU (Mme), Premier secrétaire, Mission permanente, Genève

Bicclair ANDRIANANTOANDRO, Chargé d'affaires a.i., Mission permanente, Genève

MALAISIE/MALAYSIA

Syed Mestaddin SYED ABDULLAH, Deputy Secretary General, Intellectual Property  
Division, Ministry of Domestic Trade and Consumer Affairs, Kuala Lumpur

Raja Zaib Shah RAJAREZA, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MALAWI

Serman CHAVULA, Copyright Administrator, Copyright Society of Malawi (COSOMA),  
Lilongwe

MALI

Sekou KASSE, Conseiller, Mission permanente, Genève

MALTE/MALTA

Michael BARTOLO, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Tony BONNICI, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MAROC/MOROCCO

Aziz BOUAZZAOUI, Directeur, Office marocain de la propriété industrielle et commerciale  
(OMPIC), Casablanca

OmarHILALE,Ambas sadeur,Représentantpermanent,Missionpermanente,Genève

KhalidSEBTI,Premiersecrétaire,Missionpermanente,Genève

MAURICE/MAURITIUS

NundiniPERTAUB(Ms.),SecondSecretary,PermanentMission,Geneva

MEXIQUE/MEXICO

JosefinaMORENO(Mrs.),Director,DivisionofInternationalRelations,MexicanInstituteof IndustrialProperty(IMPI),Mexico

FernandaVILLANUEVAKURCZYN(Mrs.),CounsellortotheDirectorGeneral,Mexican InstituteofIndustrialProperty(IMPI),Mexico

KarlaTatianaORNELASLOERA (Ms.),ThirdSecretary,PermanentMission,Geneva

MONGOLIE/MONGOLIA

RentsenENKHTAIVAN,Head,CopyrightDivision,IntellectualPropertyOffice,Ulaanbaatar

MOZAMBIQUE

JulietaDomingasMUCHINE(Mrs.),Supervisor,IndustrialPropertyDepartment,Ministry of IndustryandTrade,Maputo

MYANMAR

KyawSOE,DirectorGeneral,DepartmentofTechnicalPromotionandCoordination, MinistryofScienceandTechnology(MOST),Yangon

MoeKyawAUNG,FirstSecretary,PermanentMission,Geneva

NAMIBIE/NAMIBIA

TarahH.SHINAVENE,Director,CopyrightServices,MinistryofInformationand Broadcasting,Windhoek

NÉPAL/NEPAL

KashiNathSHARMA,JointSecretary,MinistryofCulture,TourismandCivilAviation,  
Kathmandu

NICARAGUA

AmbrosiaLEZAMAZELAYA(Sra.),Directora,PropiedadIntelectual,Registrode la  
PropiedadIntelectual,MinisteriodeFomento,IndustriayComercio,Managua

NIGÉRIA/NIGERIA

EnyinnaSodienyeNWAUCHE,DirectorGeneral,NigerianCopyrightCommission,Abuja

AliyuMuhamedABUBAKAR,Counsellor, PermanentMission,Geneva

PAKISTAN

QaziKHALILULLAH,Counsellor,PermanentMission,Geneva

PANAMA

LiliaCARRERA(Mrs.),Analyst,PermanentMissionofPanamatotheWTO,Geneva

PAYS-BAS/NETHERLANDS

JennesH.A.C.DEMOL,PremierSecrétaire,Mission permanente,Genève

PÉROU/PERU

OdetteHERBOZONORY(Mrs.),Head,TechnicalCooperationandInternationalRelations  
Sector,NationalInstitutefortheDefenseofCompetitionandIntellectualPropertyProtection  
(INDECOPI),Lima

BettyBERENDSON(Mrs.),MinisterCounsellor,PermanentMission,Geneva

PORTUGAL

LeonorTRINDADE(Mrs.),Administrator,NationalInstituteofIndustrialProperty(INPI),  
Lisbon

JoséSérgiodeCALHEIROS DAGAMA, Juridical Counsellor, Permanent Mission, Geneva

QATAR

Ahmed AL -JEFAIRI, Director, Industrial Property, Doha

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE/CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

Marcel MOYOUANA, Chargé de mission en matière d'industrie, Responsable du projet FAPI, Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat chargé de la promotion du secteur privé, Bangui

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

Jin KIM, Director General, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Taejon

Jae-hyun AHN, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

Adrienne SONDI -BOKABO (Mme), Conseillère chargée de la normalisation et de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie, du commerce et des PME, Kinshasa

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA

JANG ChunSik, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Anca-Nicoleta IONESCU (Ms.), Expert, Romanian Copyright Office, Bucharest

SAINTE-LUCIE/SAINT LUCIA

Petrus COMPTON, Attorney General, Attorney General's Chambers, Castries

SÉNÉGAL/SENEGAL

Maymouna DIOP (Mme), Ambassadeur, Conseiller technique au Cabinet du Ministre des affaires étrangères de l'Union africaine et de la République de l'extérieur, Ministère des affaires étrangères, Dakar

SOUDAN/SUDAN

Farida Abdalla RAIHAN (Mrs.), Head, Patent Division, Registrar General of Intellectual Property, Ministry of Justice, Khartoum

Christopher JADA, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SRILANKA

Prasad KARIYAWASAM, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Gothami INDIKADAHENA (Mrs.), Minister Counsellor (Economic and Commercial Affairs), Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Bo HALLGREN, Director, International Cooperation, Swedish Patent and Registration Office, Stockholm

Henry OLSSON, Special Government Adviser, Ministry of Justice, Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Alexandra GRAZIOLI (Mme), Conseillère juridique, Division droit et affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Raffael VONOVIER, Premier secrétaire, Mission permanente, Genève

THAÏLANDE/THAILAND

Thawatchai SOPHASTIENPHONG, Deputy Director General, Department of Intellectual Property, Bangkok

Pajchima TANASANTI (Mrs.), Director, Department of Intellectual Property, Bangkok

Supark PRONGTHURA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TOGO

Palawè Essoyomèwè SOGOYOU, Juriste, Chef, Service perception, Bureau togolais du droit d'auteur (BUTODRA), Lomé

TRINITÉ-ET-TOBAGO/TRINIDADANDTOBAGO

Bernard A. WESTON, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mary-Ann RICHARDS (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

TUNISIE/TUNISIA

Saloua GHEDAMSI (Mme), Directrice générale, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), Tunis

Mounir BENREJIBA, Conseiller, Mission permanente, Genève

TURQUIE/TURKEY

Yasar OZBEK, Conseiller juridique, Mission de Turquie auprès de l'OMC, Genève

URUGUAY

Carlos TEYSERAROUCO, Presidente, Consejo de Derechos de Autor, Montevideo

Alejandro de BELLIS (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

VÉNÉZUELA/VENEZUELA

Virginia PÉREZ PÉREZ (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZAMBIE/ZAMBIA

William LWENGA, WIPONET Alternate Focal Point, Registrar of Copyright, Lusaka

Edward CHISANGA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

II. CONFÉRENCIERS AU FORUM/FORUMSPEAKERS

Aziz BOUAZZAOUI, Directeur, Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), Casablanca

Serman W.D. CHAVULA, Copyright Administrator, Copyright Society of Malawi (COSOMA), Lilongwe



Ousman KABORÉ, Directeur général, Société de recherche et de conception (SRC),  
Ouagadougou

Jin KIM, Director General, Information and Documentation Bureau, Korean Intellectual  
Property Office (KIPO), Taejon

Rafael RANGEL -ALDAO, Gerente Nacional de Biotecnología, Empresas Polar, Caracas

Mariá delos Angeles SÁNCHEZ TORRES (Sra.), Directora General, Oficina Cubana de la  
Propiedad Industrial (OCPI), La Habana

Lipu TIAN, Deputy Commissioner, State Intellectual Property Office of the People's  
Republic of China (SIPO), Beijing

### III. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/ INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

#### ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) / WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

Thu-Lang Tran WASESCHA (Mrs.), Counsellor, Intellectual Property Division, Geneva  
Xiaoping WU (Mrs.), Legal Affairs Officer, Intellectual Property Division, Geneva

#### LIGUE DES ÉTATS ARABES (LEA) / LEAGUE OF ARAB STATES (LAS)

Saad ALFARARGI, Ambassador, Permanent Observer, Permanent Delegation, Geneva  
Mohamed Lamine MOUAKIBENANI, Counsellor, Permanent Delegation, Geneva

#### OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB) / EUROPEAN PATENT OFFICE (EPO)

Johan AMAND, Deputy Director, International Technical Cooperation, Munich

#### ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) / AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI)

Anthioumane N'DIA YE, Directeur général, Yaoundé

#### ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ARIPO) / AFRICAN REGIONAL INDUSTRIAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO)

Mzondi CHIRAMBO, Director General, Harare  
Emmanuel SACKY, Examiner (Biochemistry), Harare

UNION AFRICAINE(UA)/AFRICAN UNION(AU)

Francis MANGENI, Conseiller, Mission permanente, Genève

IV. ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES/  
INTERNATIONAL NON - GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)/International  
Confederation of Societies of Authors and Composers (CISAC) :  
Luiz SOARES (Contrôleur de gestion, Neuilly -sur-Seine)

Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID)/International Council of  
Societies of Industrial Design (ICSID) :  
Geoffrey ADAMS (Consultant/Adviser on Design Protection, London)

Croplife International :  
Patricia POSTIGOMcLAUGHLIN (Mrs.) (Manager, Global Political Affairs and Society  
Issues, Brussels)

Fédération ibéro -latino-américaine des artistes interprètes et exécutants (FILAIÉ)/  
Ibero-Latin-American Federation of Performers (FILAIÉ) :  
Luis COBOS (Président, Madrid); Miguel PÉREZ SOLÍS (Conseiller juridique, Madrid);  
Gloria SANZ (Mme) (Conseillère juridique, Madrid)

Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA)/International Federation of  
Pharmaceutical Manufacturers (IFPMA) :  
Eric NOEHRENBERG (Director, International Trade and Market Issues, Geneva)

Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction  
(IFRRO)/International Federation of Reproduction Rights Organisations (IFRRO) :  
Véronica WILLIAMS (Mrs.) (Secretary General, Brussels)

Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC)/International League of Competition  
Law (LIDC) :  
François BESSE (Avocat au barreau, Lausanne)

Union internationale des éditeurs (UIE)/International Publishers Association (IPA) :  
Benoît MÜLLER (Secretary General, Geneva); Carlo SCOLLOLA VIZZARI (Legal  
Counsel, Geneva); Stéphanie TUETÉY (Ms.) (Project Manager, Geneva)

V. BUREAU/OFFICERS

Président/Chairman: Norah K. OLEMBO (Mrs.) (Kenya)  
Vice-Présidents/Vice-Chairmen: Henry OLSSON (Sweden)  
Supark P. RONGTHURA (Thailand)  
Secrétaire/Secretary: Kurt KEMPER (OMPI/WIPO)

VI. SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE (OMPI)/SECRETARIAT OF THE WORLD INTELLECTUAL  
PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Roberto CASTELO, Vice-directeur général/Deputy Director General

Narendra SABHARWAL, Directeur principal, Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique/Senior Director, Cooperation for Development Bureau for Asia and the Pacific

Sherif SAADALLAH, Directeur, Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes/Director, Cooperation for Development Bureau for Arab Countries

Jenö BOBROVSZKY, Directeur, Division de la coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie/Director, Division for Cooperation with certain Countries in Europe and Asia

Guriqbal Singh JAIYA, Directeur, Division des petites et moyennes entreprises (PME)/Director, Small and Medium-sized Enterprises (SMEs) Division

Kurt KEMPER, Directeur-conseiller, Département de la coopération pour le développement (droit de la propriété intellectuelle)/Director-Advisor, Cooperation for Development (Intellectual Property Law) Department

Helen LOM (Mme), Directrice, Division des pays en développement (systèmes de Madrid et La Haye)/Director, Developing Countries (Madrid and Hague Systems) Division

Geoffrey ONYEAMA, Directeur, Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique/Director, Cooperation for Development Bureau for Africa

Alejandro ROCACAMPAÑA, Directeur, Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes/Director, Cooperation for Development Bureau for Latin America and the Caribbean

Mpazi SINJELA, Directeur, Académie mondiale de l'OMPI et Division de la mise en valeur des ressources humaines/Director, WIPO Worldwide Academy and Division of Human Resources Development

InayetSYED, Directeur, Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle/Director, Intellectual Property Office automation Division

WANGZhengfa, Directeur, Division des pays en développement (PCT)/Director, Developing Countries (PCT) Division

PatrickMASOUYÉ, Directeur par intérim, Division de la gestion collective du droit d'auteur/Acting Director, Copyright Collective Management Division

KifléSHEN KORU, Chef, Unité des pays les moins avancés/Head, Least Developed Countries Unit

SheilaBATCHELOR (Mme), Conseillère -consultante, Bureau du Vice -directeur général/Consultant-Adviser, Office of the Deputy Director General

AbderrahmaneBENSID, Conseiller -consultant, Bureau du Vice -directeur général/Consultant-Adviser, Office of the Deputy Director General

[Fin de l'annexe et du document/End of annex and of document]